

RAPPORT SUR L'INITIATIVE NATIONALE DE MOBILISATION  
Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines



Office

Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

Canada

## Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : [info@neb-one.gc.ca](mailto:info@neb-one.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2015  
représentée par l'Office national de l'énergie

Version papier  
ISSN 978-0-660-03811-7  
Cat. No. NE23-182/2015

Version PDF  
978-0-660-03814-8  
NE23-182/2015F-PDF

### **Demandes d'exemplaires**

Bureau des publications  
Office national de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2R 0A8  
Courrier électronique : [publications@neb-one.gc.ca](mailto:publications@neb-one.gc.ca)  
Fax : 403-292-5503  
Téléphone : 1-800-292-4800  
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles à la bibliothèque de l'Office, au deuxième étage

Internet : [www.one-neb.gc.ca](http://www.one-neb.gc.ca)

Imprimé au Canada

## Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: [info@neb-one.gc.ca](mailto:info@neb-one.gc.ca)

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2015  
as represented by the National Energy Board

Paper:  
ISSN 978-0-660-03811-7  
Cat. No. NE23-182/2015

PDF:  
ISSN 978-0-660-03812-4  
Cat. No. NE23-182/2015E-PDF

### **Copies are available on request from:**

The Publications Office  
National Energy Board  
517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta T2R 0A8  
E-Mail: [publications@neb-one.gc.ca](mailto:publications@neb-one.gc.ca)  
Fax: 403-292-5503  
Phone: 1-800-292-4800  
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:  
Library  
2nd floor

Internet: [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca)

Printed in Canada

RAPPORT SUR L'INITIATIVE NATIONALE DE MOBILISATION  
Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines



Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

Canada



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT  
1

QU'EST-CE QUE L'OFFICE  
NATIONAL DE L'ÉNERGIE?  
3

INITIATIVE NATIONALE  
DE MOBILISATION  
7

VOIE DE L'AVENIR  
15

CONCLUSION  
27

ANNEXE A  
28

ANNEXE B  
33

ANNEXE C  
37



---

# INTRODUCTION

---

Quand je suis entré en fonction en 2014, l'Office traitait sans fanfare ni trompette depuis plus de 50 ans des demandes de projets, surveillait la sécurité de l'exploitation des pipelines et réglait les droits et les tarifs. Comme organisme, il n'était pas habitué à être l'objet d'un débat animé et complexe sur les questions énergétiques, mais cela est de plus en plus devenu le contexte dans lequel il exerce ses activités.

L'attention accordée par le public a atteint un point culminant. Les demandes des médias ont connu une croissance exponentielle ces dernières années. De plus en plus de gens voulaient participer aux processus d'examen des demandes. Pendant ce temps, les études démontraient une faible confiance du public dans l'industrie de l'énergie et les services gouvernementaux connexes.

Il m'est apparu clairement que l'inaction n'était pas une solution pour nous devant ce débat public. L'Office se devait de comprendre ce qui se situait au cœur de ce débat et être prêt à y réagir. Pour vraiment comprendre les vues du public sur l'infrastructure pipelinière, nous devions quitter nos bureaux et nos salles de réunion.

Au début de 2015, je me suis engagé à me rendre dans toutes les provinces et dans le Nord pour entendre de la bouche même des Canadiens ce que pourrait faire l'Office pour améliorer son programme de sécurité pipelinière. Nous voulions entendre le pour et le contre et nous nous sommes employés à bien saisir les questions, préoccupations et idées qui nous étaient présentées.

Le présent rapport résume ce qu'ont dit les Canadiens depuis que l'Initiative nationale de mobilisation a été lancée en novembre 2014. Il décrit les opinions et les préoccupations fréquemment exprimées par les gens de toutes les régions du pays. Il résume aussi ce que nous ferons, en tant qu'organisme fédéral de réglementation de l'énergie, de cette rétroaction reçue de la population canadienne.

L'Office n'a pas fini de s'adresser aux Canadiens. Au contraire, cette initiative se voulait le début d'un débat nouveau et différent avec nos parties prenantes. L'auteur Haruki Murakami a écrit : « Quand vous vous tirez d'une tempête, vous n'êtes plus la personne que vous étiez avant. » Je puis dire en toute confiance que l'Office n'est plus l'organisme qu'il était avant cette initiative de mobilisation. La tempête nous a transformés.

Ce mouvement de changement ne fait que commencer. Nous avons emprunté une voie de modernisation ambitieuse reposant sur une volonté d'améliorer les relations avec les municipalités et les peuples autochtones, de rehausser les résultats en matière environnementale et sécuritaire et d'accroître la transparence de la mesure de la sûreté pipelinière. Ce qui nous attend est un parcours sur un territoire tantôt familier tantôt inconnu avec la possibilité pour l'Office, en tant qu'organisme de réglementation, de tracer un certain nombre de nouvelles limites au gré de son cheminement.

Je suis profondément redevable à tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous rencontrer, mes collègues et moi, et envers tous ceux qui nous ont fait connaître, en personne ou en ligne, leurs réflexions, leurs préoccupations et leurs idées.

Le Président et premier dirigeant,



C. Peter Watson , P. Eng. FCAE

A photograph of three workers in safety gear (hard hats and high-visibility vests) standing outdoors near a construction site. One worker in the foreground has a vest with 'NEB - ONE' written on the back. They are looking towards a large pipe or structure in the background.

## Qui sommes-nous?

*Organisme fédéral canadien de  
réglementation de l'énergie  
depuis plus de 50 ans*

*Équipe de 9 membres permanents,  
5 membres temporaires et plus de  
450 employés spécialisés*

*Parmi les 100 meilleurs employeurs au  
pays et les premiers employeurs pour  
le respect de la vie familiale de  
leur personnel*

---

# QU'EST-CE QUE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE?

---

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada en mettant la sécurité des Canadiens et la protection de l'environnement au cœur de ses priorités. Sa raison d'être consiste à réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.

Pour réglementer dans l'intérêt public canadien, il faut analyser les facteurs économiques, environnementaux et sociaux avant de rendre une décision.

Les Canadiens dépendent du réseau de transport pipelinier pour s'approvisionner en énergie d'une manière sûre, fiable et efficace aujourd'hui et à l'avenir. La capacité du réseau d'acheminer en toute sécurité le gaz naturel, les liquides du gaz naturel (LGN), le pétrole brut et les produits pétroliers est primordiale pour l'économie du Canada.

L'Office soumet l'infrastructure énergétique du Canada à une réglementation axée sur le cycle de vie, soit du début à la fin de son exploitation. Notre tâche ne se limite pas à rendre des décisions sur les projets. Elle s'étend sur tout le cycle de vie des projets : proposition, construction, exploitation et cessation d'exploitation. À toutes les étapes d'une installation (pendant la construction, l'exploitation et jusqu'à la fin de sa vie utile), nous exigeons expressément des sociétés que nous réglementons qu'elles prévoient, préviennent, gèrent et atténuent tout danger lié à leurs activités.

Nos exigences encouragent l'innovation autant que possible, mais elles prescrivent aussi des modes de conception, des pratiques d'exploitation et des méthodes de gestion, au besoin. Ce cadre favorise l'instauration d'un système énergétique durable qui peut satisfaire les besoins actuels des Canadiens et Canadiennes, tout en tenant compte des nécessités de demain.

---

*Notre plan stratégique se situe au cœur du mandat de l'Office et il forme la pierre angulaire de notre cadre de planification.*

---

## PLAN STRATÉGIQUE

### OBJET

Nous réglementons, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.

### VISION

L'Office travaille de façon active et efficace à un avenir énergétique viable pour le Canada.

### BUTS

- Les installations et les activités réglementées par l'Office sont sûres et sécuritaires.
- L'environnement est protégé pendant tout le cycle de vie des installations et activités réglementées par l'Office.
- Les Canadiens profitent d'infrastructures et de marchés énergétiques efficaces.
- Les droits et les intérêts des gens touchés par les installations et les activités réglementées par l'Office sont respectés.

### VALEURS

#### *Intégrité :*

Être juste, transparent et respectueux.

#### *Leadership en matière de réglementation :*

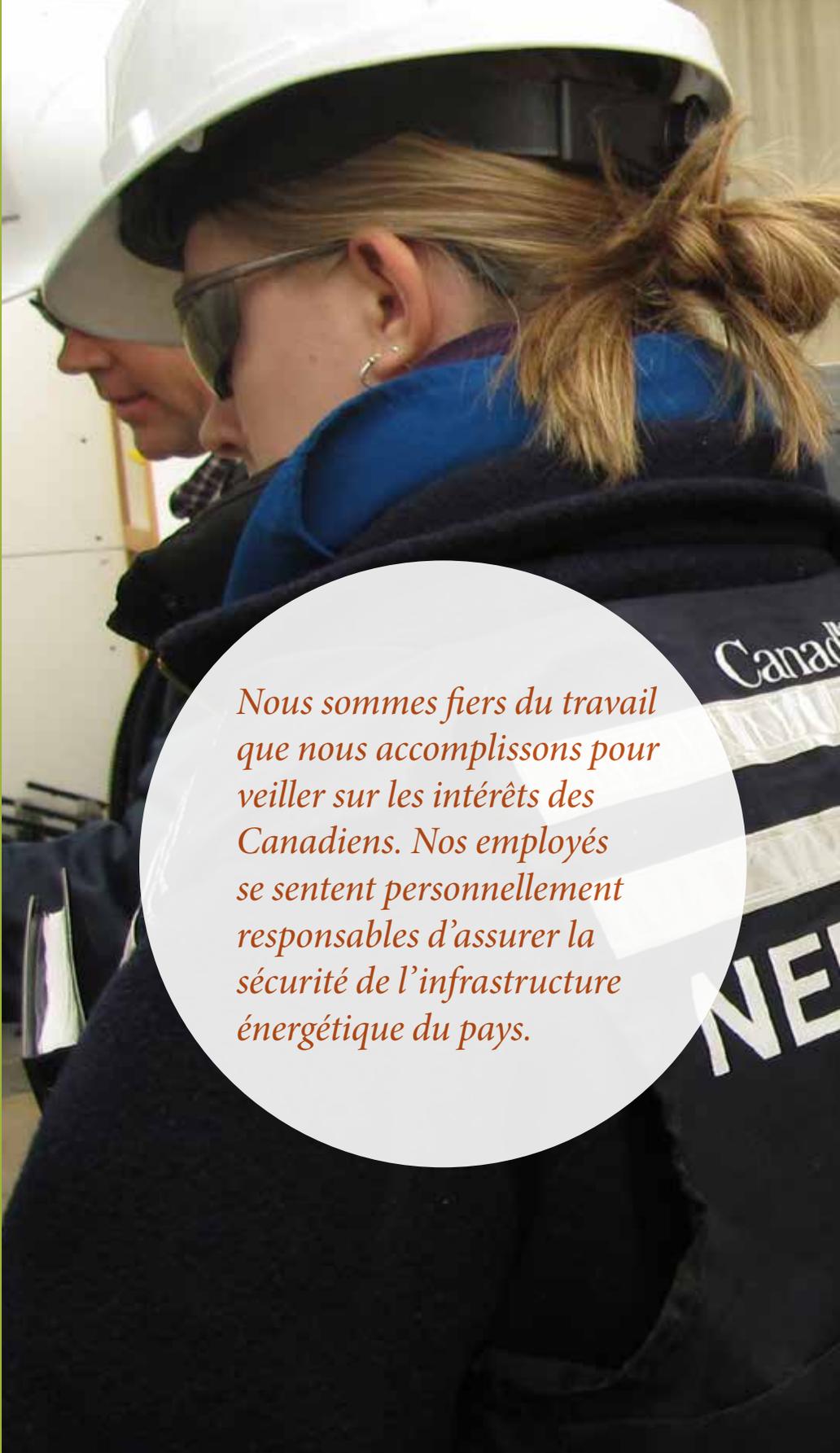
Être souple, proactif et novateur.

#### *Responsabilité :*

Être conscient de ses responsabilités et s'appuyer mutuellement pour la production opportune de résultats de qualité.

#### *Stratégies :*

- Faire preuve d'excellence en matière de réglementation.
- Être actif dans le domaine de la sécurité.
- Se rapprocher des Canadiens.



*Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons pour veiller sur les intérêts des Canadiens. Nos employés se sentent personnellement responsables d'assurer la sécurité de l'infrastructure énergétique du pays.*

## LE PERSONNEL DANS LES COULISSES

L'Office compte 450 employés hautement qualifiés qui viennent de tous les horizons et appartiennent à toutes les disciplines. Il a notamment à son service des ingénieurs, des spécialistes de l'environnement, des vérificateurs en matière énergétique, des inspecteurs, des spécialistes de la participation et des communications, des juristes, des analystes en réglementation et des professionnels des ressources humaines. Depuis déjà plusieurs années, on reconnaît qu'il compte parmi les 100 premiers employeurs au pays.

Le personnel est là pour seconder les membres permanents et temporaires de l'Office qui, eux-mêmes, viennent de toutes les régions du pays et d'horizons divers : agriculture, écologie aquatique, droit, économie et développement communautaire. Les membres partagent une compréhension et une maîtrise profondes des questions énergétiques. Ils sont animés d'une même passion et d'un même engagement en matière d'intégrité, de responsabilité et d'excellence professionnelles. Ils se dévouent tous au service de l'intérêt public.

Les organismes de réglementation, dont l'Office, ont l'obligation par la loi de s'en tenir à leur mandat et de s'abstenir d'intervenir dans le mandat d'un autre organisme ou de se faire le défenseur de certaines politiques. Ils doivent s'acquitter de leurs tâches avec soin en donnant l'assurance au public que la sécurité et le rendement de l'industrie sont acquis, et ce, dans un esprit d'impartialité et de neutralité. Les membres et les employés de l'Office sont également assujettis à des codes de conduite rigoureux et à des exigences strictes en matière de conflits d'intérêts, qui sont là pour garantir que les décisions s'y prendront sans partialité, qu'elle soit réelle ou appréhendée.

*L'analyse des médias classiques au Canada entre le 1<sup>er</sup> mars et le 10 septembre 2015 a permis de relever plus de 2 300 articles où il était fait mention de l'Office et d'environ 230 articles où celui-ci était mis en vedette.*

*Par souci d'excellence, nous invitons les Canadiens à nous faire part de leurs points de vue quant à la sécurité des pipelines et à la protection de l'environnement. Au cours des prochains mois, je parcourrai le Canada afin de rencontrer les personnes et les organisations locales, et d'écouter ce qu'elles ont à dire. Sur ce, je vous invite à entamer le dialogue.*

Peter Watson, président et premier dirigeant  
Office national de l'énergie, 25 novembre 2014

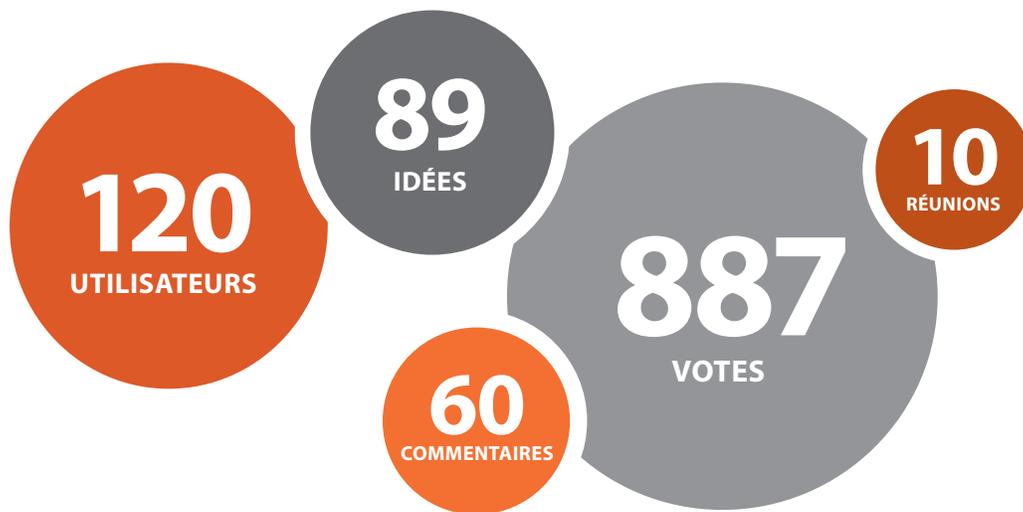
# INITIATIVE NATIONALE DE MOBILISATION

## À l'écoute des Canadiens

L'infrastructure énergétique et le rôle de l'Office à titre d'organisme fédéral de réglementation reçoivent de plus en plus l'attention du public depuis plusieurs années.

En novembre 2014, nous avons lancé l'Initiative nationale de mobilisation pour encourager les Canadiens à nous dire ce qui importait le plus à leurs yeux au sujet de notre travail, et comment nous pourrions adapter notre programme de sécurité pipelinière, nos activités de participation publique et nos communications.

**Plus de 27 500 visites et...**



## FORUM DE DISCUSSION EN LIGNE

L'Initiative a d'abord pris la forme d'un forum de discussion en ligne où nous avons invité les gens à livrer leurs commentaires sur quatre thèmes :

- amélioration de la sécurité des pipelines que nous réglementons;
- promotion de la protection de l'environnement;
- concertation avec les propriétaires fonciers et les gens qui habitent près des pipelines;
- information continue des Canadiens sur les sujets qui leur tiennent à cœur.

Le Forum en ligne a constitué une tribune où les gens pouvaient poser des questions, faire part de leurs observations sur les quatre thèmes énoncés ou sur les processus de l'Office en général, donner leurs idées et « voter » sur les commentaires et les idées des autres. Implanté dans le site Web de l'Office pendant sept mois entiers de l'initiative, il a accueilli quelque 120 utilisateurs et reçu des dizaines d'idées et d'observations portant sur divers sujets, allant d'éléments techniques de la sécurité pipelinière à la nature du mandat de l'Office. Tout au long de cette discussion en ligne, nous avons noté un dénominateur commun : le désir que les changements climatiques et les effets cumulatifs sur l'environnement soient pris en considération dans le cadre des nouvelles approbations relatives à l'infrastructure énergétique.

## INITIATIVE NATIONALE DE MOBILISATION

Le 25 novembre 2014, le président et premier dirigeant de l'Office, Peter Watson, a lancé l'Initiative nationale de mobilisation à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Dans une allocution devant la chambre de commerce de Saint John, il s'est engagé à se rendre dans chaque province et dans le Nord pour y rencontrer directement les dirigeants et les employés municipaux et provinciaux, les chefs des Premières Nations et les conseils de bande, les groupes environnementaux, les premiers intervenants, les universitaires et les représentants des organisations professionnelles et sectorielles, le but étant de discuter avec eux de sécurité des pipelines et de protection de l'environnement.

L'Initiative nationale de mobilisation constituait un territoire inconnu pour l'Office; la démarche était sans précédent dans l'histoire de cet organisme de réglementation. Elle révélait un changement de ton dans l'interaction de l'Office avec les Canadiens. Nous avons vite appris que la démarche – le cheminement – importait autant que le résultat.

Accompagné de membres de son personnel technique et des membres de l'Office originaires des différentes régions, le président a rencontré une grande diversité de gens pour s'enquérir de leurs réflexions et de leurs préoccupations.

*« Je pense que, d'abord et avant tout, les gens ont été étonnés du fait que nous soyons allés vers eux. Ensuite, ils étaient étonnés à mon avis de voir que nous n'étions pas là pour imposer notre point de vue, mais pour écouter le leur. »*

Peter Watson

**80**  
RÉUNIONS

**9**  
PROVINCES

**2**  
TERRITOIRES

PRÈS DE  
**40 000** km  
PARCOURUS

**5**  
RENCONTRES ANNULÉES  
À CAUSE DE TEMPÊTES  
DE NEIGE

**34**  
VILLES



## GROUPES RENCONTRÉS PAR L'OFFICE

UNIVERSITÉS	3
GROUPES ENVIRONNEMENTAUX	13
AUTRES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION	7
CHEFS DES PREMIÈRES NATIONS ET CONSEILS DE BANDE	14
GROUPES ET ASSOCIATIONS DE GENS D'AFFAIRES	4
ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS OU D'AGRICULTEURS	9
ASSOCIATIONS, GROUPES ET MAIRES DE MUNICIPALITÉS	25
PREMIERS INTERVENANTS RÉGIONAUX	8

## LIEUX VISITÉS

  
**IQALUIT**  
 (janvier 2015)

  
**ST. JOHN'S**  
 (janvier 2015)

  
**THUNDER BAY  
ET KENORA**  
 (mai 2015)

  
**QUÉBEC**  
 (de la fin de  
février au début  
de mars 2015)

  
**ONTARIO, NORTH BAY, OTTAWA,  
TORONTO ET SARNIA**  
 (avril 2015)

  
**NOUVEAU-  
BRUNSWICK**  
 (janvier 2015)

  
**HALIFAX**  
 (janvier 2015)

## CE QU'ON NOUS A DIT

Au cours de cette initiative, le président ainsi que les employés et les membres qui l'ont accompagné ont recueilli de multiples points de vue sur la sécurité pipelinière au Canada. L'annexe A présente un tableau synoptique complet des groupes rencontrés et des thèmes traités à chaque rencontre.

Des thèmes communs ont vite commencé à se dégager de ces consultations.

1 Disons que, d'abord et avant tout, les Canadiens ont un profond souci de la protection des eaux et des terres locales

contre les ruptures éventuelles de pipelines. Les gens ont dit se préoccuper d'une telle éventualité et de ce qu'elle pourrait vouloir dire pour leurs collectivités, leurs enfants, leur santé et leurs moyens de subsistance. Que fait l'Office pour parer à une telle éventualité? Ce souci intrinsèque et premier, situé au cœur de toutes les rencontres, a amené à certains moments un débat des plus complexes. Qu'il s'agisse d'analyse de l'expédition de pétrole par voie maritime, du bien-fondé des essais hydrostatiques, de la disposition des vannes de sectionnement ou des considérations archéologiques pour les terres ancestrales, les gens avaient beaucoup de questions à poser sur ce que fait précisément un organisme de réglementation comme le nôtre pour protéger les collectivités et les terrains adjacents à l'infrastructure pipelinière.

### Trois thèmes communs

**1** Dans tous les cas, la grande priorité des gens est la protection de l'environnement local et régional – plus particulièrement des bassins hydrographiques et du sol – contre les risques et les effets négatifs de l'infrastructure énergétique.

**2** Les parties prenantes ont clairement dit vouloir engager dans les deux sens un véritable dialogue avec l'Office et l'industrie, où elles pourraient non seulement s'exprimer, mais aussi être sûres qu'elles seraient entendues et qu'on donnerait suite aux préoccupations exprimées.

**3** Les parties prenantes doivent pouvoir examiner les plans de gestion des situations d'urgence de l'industrie, comprendre ce qui se passerait en cas d'urgence et faire valoir leur propre connaissance des ressources, des infrastructures et des capacités locales, de sorte que les plans s'améliorent et répondent mieux aux besoins.

« *Il existe une perception de fuites et l'impression que Calgary est le seul point d'action...* »

Représentant de la Lakehead Region Conservation Authority

**2** Reliée à cette question est celle des interventions d'urgence. En cas de défaillance, l'Office serait-il prêt? Les ressources locales seraient-elles prêtes elles aussi? Les premiers intervenants – chefs de service des incendies et personnel d'intervention d'urgence – ont fait valoir l'importance d'un plus grand matériel disponible sur place et d'une formation mieux intégrée et plus systématique, parce qu'eux-mêmes seraient les premiers sur place en cas d'urgence.

**3** L'aspect de la transparence dans la gestion des situations d'urgence commandait l'attention du public dans une large mesure, plus particulièrement dans les régions de Montréal et de Vancouver où les installations pipelinières avoisinent les régions urbaines populeuses, les réseaux d'aqueduc et d'autres infrastructures essentielles. La capacité d'intervention des promoteurs, exploitants et municipalités touchées constituait un autre sujet d'inquiétude pour un grand nombre de maires et de représentants municipaux.

« *Notre collectivité veut avoir sa place, surveiller et participer* »

représentant de la Première Nation de Nipissing

Les questions qu'avaient les gens à propos des mesures adoptées par les sociétés et les instances de réglementation pour leur sécurité et quant aux mesures à prendre en cas d'urgence ont mené à l'examen d'un thème plus général, celui d'une meilleure participation. Nombreux sont les groupes qui se sont dits désireux d'en apprendre davantage sur les pipelines, les mesures de sécurité, le rendement des sociétés, les interventions d'urgence et ce que signifie chacun de ces aspects au niveau local. Beaucoup jugeaient que l'accès à l'information nécessaire était bien trop difficile ou qu'on ne leur permettait pas de jouer un rôle utile dans la planification et l'exécution des processus en place pour leur protection. Cela était source de frustration. Les parties prenantes ont clairement affirmé vouloir engager avec l'Office et l'industrie un véritable dialogue (dans les deux sens) où elles pourraient non seulement exprimer ce qu'elles ont à dire, mais aussi être sûres qu'on les écouterait et qu'on donnerait suite aux préoccupations présentées.

*« Comment les autorités assurent-elles une participation à long terme après l'approbation d'un projet? L'Office devrait être considéré comme un partenaire au sein d'un système... »*

Représentant municipal de North Bay

Ce qu'a peut-être constaté le plus vivement l'Office est que bien des groupes rencontrés comprenaient mal son rôle comme organisme de réglementation tout au long du cycle de vie des projets, le fait que l'Office a non seulement à décider si un projet sera construit et exploité ou non, mais aussi à le réglementer tant que dure son exploitation.

Si on regarde en arrière, cela peut se comprendre. Par le passé, le gros de l'information reçue par la population du pays au sujet de l'Office se rattachait surtout aux demandes hautement médiatisées visant des pipelines. La participation publique était axée principalement sur les audiences tenues pour les demandes pipelinaires.

Très peu d'information avait été livrée sur les étapes suivant la construction d'un pipeline : inspections, audits, vérifications de conformité, exercices d'intervention d'urgence, mesures de prévention des dommages et ainsi de suite. Cet aspect de son travail n'était presque jamais mis en lumière dans les communications des médias ou des réseaux sociaux.

Pour le président et le personnel de l'Office, il y avait lieu de s'interroger sur l'évolution de notre rôle comme organisme de réglementation et sur la nécessité pour l'Office d'envisager de nouveaux modes de consultation et d'information du public sur la double fonction de son rôle de réglementation – en insistant bien davantage sur la participation publique continue tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.

## FRAYER UNE NOUVELLE VOIE

Selon son mandat, l'Office doit jouer son rôle de réglementation « dans l'intérêt public », ce qui englobe selon nous l'intérêt de tous les Canadiens et un souci de l'« équilibre entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux, qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société ». Une partie intégrante de cet intérêt public est le fait qu'il évolue RÉELLEMENT; par conséquent, l'Office doit constamment s'adapter de manière à pouvoir répondre aux préoccupations exprimées par la population canadienne.

L'Initiative nationale de mobilisation est justement là pour que ces préoccupations soient entendues, et même avant qu'elle ne soit menée à terme, l'Office a commencé à apporter des changements bien concrets. Voici des exemples de solutions adoptées qui ont été annoncées pendant que se déroulait l'initiative :

- bureaux régionaux – création annoncée en janvier 2015;
- protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal – accord annoncé en février 2015 et signé en novembre de la même année;
- carte nationale interactive en ligne des incidents – publication en février 2015;
- consultation publique sur la transparence de l'information relative à la gestion des situations d'urgence mettant en cause des pipelines – annoncée en avril 2015 et consultation terminée en juin 2015.

Rendez-vous au nouveau bureau régional de l'Office ou faites-nous parvenir vos commentaires et vos questions.

### VANCOUVER

Bureau 200  
800, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6Z 2G7

### Directeur

Brian Martin  
Tél. : 604-666-3975

### MONTRÉAL

Bureau 230  
505, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2

### Directeur

Marc-André Plouffe  
Tél. : 514-283-3114

2 ET 3 JUIN 2015

# FORUM SUR LA SÉCURITÉ

Le point culminant de l'initiative a été le deuxième Forum sur la sécurité des pipelines tenu par l'Office à Calgary.

Ce forum était axé sur trois grands objectifs :

- 1 Un échange d'information libre sur les questions techniques liées aux pipelines
- 2 Une meilleure compréhension des préoccupations des parties prenantes
- 3 Les occasions qui s'offrent à l'industrie et aux organismes de réglementation d'améliorer les résultats en matière de sécurité, afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement

Le président a lancé cet appel à l'action, mais le conférencier d'honneur Chris Seifert a formulé le tout en termes pratiques en précisant que la sécurité n'est pas un objectif, mais une attente partagée par tous : propriétaires fonciers, maires, chefs de la direction, organismes de réglementation. Pour lui, les activités relatives à la sécurité ne doivent pas être récompensées ou encouragées, parce qu'elles ne devraient pas représenter une option.

Les thèmes de participation soutenue comme voie vers la confiance et de démarche proactive d'amélioration de la

Pour le président et les employés de l'Office qui s'étaient déplacés et avaient rencontré les parties prenantes des mois durant, c'était l'occasion de communiquer ce qu'ils avaient appris et de faire participer les spécialistes techniques, l'industrie et les autres organismes de réglementation à l'examen des questions.

culture de sécurité ont constitué le point de mire tout au long de cette séance de deux jours. Les participants ont répété que, grâce aux échanges d'information et à la collaboration entre groupes, les résultats s'amélioreraient en matière de sécurité, parce que les intervenants de tout niveau et de tout horizon travailleraient à partir d'une base commune de compréhension et de confiance.

Comme l'a dit un conférencier, la sécurité représente un effort de concertation de toutes les parties prenantes.



Le forum a attiré des conférenciers et des participants d'horizons très divers. Le président en avait déjà rencontré un grand nombre dans le cadre de l'Initiative nationale de mobilisation. Plus de **400 personnes** au total en provenance de l'industrie, de municipalités canadiennes, d'organismes de premiers intervenants, d'associations de propriétaires fonciers, de groupes de réglementation et de milieux universitaires se sont réunies pour écouter, considérer et discuter les thèmes communs se dégageant de l'initiative.

Séances et conférenciers, tableau synoptique à l'annexe B



Dans son mot de bienvenue à tous les participants, Peter Watson a dit : « Nous sommes les personnes qui peuvent recommander des améliorations, catalyser le changement et instaurer une culture de sécurité dans nos organisations. La balle est dans notre camp et nous devons nous mettre au défi de redoubler d'efforts et de vraiment penser plus loin que le « train-train habituel ».



*« Le fait que vous ayez été aussi nombreux à vous joindre à nous pour tenir des échanges convergents et prospectifs sur la sécurité dans notre industrie est extrêmement positif. Je crois que cela témoigne de notre compréhension commune du fait que la sécurité et la protection de l'environnement constituent – obligatoirement – notre grande priorité. »* Peter Watson

## Nos priorités stratégiques :

*Se rapprocher des Canadiens,  
faire preuve d'excellence en  
matière de réglementation  
et être actif dans le domaine  
de la sécurité.*





# VOIE DE L'AVENIR



Une année s'est écoulée depuis que le président a annoncé qu'il entreprenait l'Initiative nationale de mobilisation par laquelle l'Office s'est engagé dans une nouvelle voie de mobilisation inégalée des parties prenantes, pour nous aider à naviguer dans une « tempête parfaite » d'attentes et d'opinions du public.

Ce que nous avons découvert, c'est que, au cœur de cette tempête, une même question revenait, celle de la sauvegarde des choses que nous valorisons en matière de sécurité, à savoir l'environnement, les eaux, les terres, les familles, les collectivités, les collègues et nous-mêmes.

La protection des choses que nous apprécions est fondamentale et personnelle. Les gens doivent être en prise avec le processus de protection. Ils veulent savoir ce qui est fait pour protéger ce qu'ils valorisent et pour qu'ils aient l'assurance que leur propre connaissance du comment et du pourquoi de cette valorisation est comprise, et que leur propre expertise relative à tout facteur influant sur cette protection enter en ligne de compte. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que l'Office, comme organisme fédéral de réglementation, agira ainsi, et l'Office s'engage à cultiver ce lien de confiance.

Maintenant que nous avons recueilli les commentaires sur ce que les Canadiens veulent et attendent de l'Office, nous planifions une réponse significative et intégrée. Comme base de cette planification, nous nous reportons à nos priorités stratégiques : **faire preuve d'excellence en matière de réglementation, être actif dans le domaine de la sécurité et se rapprocher des Canadiens.** C'est le cadre sur lequel nous nous appuyons pour donner suite aux suggestions et aux idées que nous avons reçues.

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	ENGAGEMENTS DANS LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	ÉTAT D'ACHÈVEMENT		
		En chantier	En cours	À terme
Faire preuve d'excellence en matière de réglementation	Systèmes solides de gestion interne et cadre de l'Office pour l'excellence en réglementation		✓	
	Affichage en ligne des rapports d'inspection sur le terrain			✓
	Carte en ligne des pipelines réglementés par l'Office		✓	
	Amélioration de l'information sur le respect des conditions d'approbation des pipelines et accessibilité de cette information au public		✓	
Être actif dans le domaine de la sécurité	Affinement de la collecte et de l'analyse des données pour apprendre des incidents du passé et réglementer pour prévenir les incidents		✓	
	Diffusion de plus de renseignements sur la sécurité des pipelines et le rendement de l'industrie pendant le cycle de vie de l'infrastructure énergétique		✓	
	Examen du programme de gestion de l'intégrité pour s'inspirer des pratiques exemplaires des autres organismes de réglementation	✓		
	Collaboration avec les associations de l'industrie relativement aux systèmes de gestion de la sécurité		✓	
	Présentation à l'industrie d'un cadre pour la culture de sécurité avec un projet d'indicateurs à cet égard		✓	
	Facilitation d'approches régionales en matière d'intervention d'urgence en traitant avec les municipalités, les premiers intervenants et les représentants communautaires	✓		
	Révision de notre programme de gestion des situations d'urgence pour clarifier nos attentes à l'égard des sociétés réglementées	✓		
Se rapprocher des Canadiens	Bureaux régionaux			✓
	Services régionaux		✓	
	Consultation des groupes autochtones pour mettre en place des programmes de participation prévoyant des modes soutenus et cohérents d'interaction et de communication pendant le cycle de vie des installations	✓		
	Revitalisation et renforcement du Groupe chargé des questions foncières		✓	
	Consultation des organismes environnementaux et des autres organisations non gouvernementales ou organismes publics pour connaître le genre d'information que les Canadiens désireraient obtenir sur l'énergie et qu'ils ne reçoivent pas aujourd'hui		✓	
	Modernisation des stratégies relatives aux sites Web et aux médias sociaux pour faciliter l'accès à l'information		✓	

## FAIRE PREUVE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

Gagner la confiance des Canadiens ne tient pas à ce que nous disons, mais à ce que nous faisons. Il est impératif que, comme organisme de réglementation, nous fassions preuve d'excellence dans nos activités et dans l'exécution de notre mandat, parce que c'est ce que les Canadiens attendent de nous. Notre objectif dans tout cela est de veiller, du point de vue quantitatif et qualitatif, à ce que nos programmes soient axés sur les bonnes choses et parviennent aux bons résultats.

### **Renforcer nos systèmes de gestion interne**

Nous sommes en voie de dresser pour l'Office un cadre adapté à nos réalités, à nos défis et à nos perspectives d'excellence. Nous planifions aussi les mesures et les indicateurs qui nous permettront d'évaluer nos succès dans un horizon de trois ans. Notre intention est de produire des rapports sur ces éléments de mesure. Ainsi, l'Office pourra démontrer qu'il se concentre sur les bonnes choses et travaille aux bons objectifs ou qu'il se doit de redimensionner les efforts pour s'adapter à l'évolution de la demande et du contexte extérieurs.

L'OFFICE FAIT PREUVE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION = IL SE MONTRE DONC EFFICACE DANS L'EXÉCUTION DE SON MANDAT DANS L'INTÉRÊT PUBLIC AU NOM DES CANADIENS

### **Plus grande transparence des données sur le rendement des sociétés, le respect des conditions et les cartes en ligne des incidents**

Pendant l'Initiative nationale de mobilisation, les membres des collectivités qui avaient (ou pourraient avoir) une infrastructure pipelinière ont dit à l'Office qu'il était difficile de se renseigner sur la conformité des sociétés et, en particulier, sur le respect des conditions fixées à l'approbation des projets. Ils n'étaient pas toujours conscients du contrôle exercé par l'Office tout au long du cycle de vie de l'infrastructure pipelinière, ni des mesures en place pour juger du rendement de l'industrie énergétique en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Par conséquent, l'Office accroîtra la disponibilité et la transparence de l'information sur les résultats de l'industrie réglementée dans le domaine de la sécurité.

- Nous diffusons en ligne nos rapports d'inspection sur le terrain avec les renseignements que nous publions déjà sur les incidents et les mesures clés de conformité et d'application de la loi.
- Nous présenterons aux Canadiens une carte en ligne des pipelines réglementés par l'Office, de sorte que les parties prenantes puissent voir où se trouvent les installations réglementées par l'Office et quel a été leur rendement opérationnel.
- Nous améliorerons l'information sur la façon dont les sociétés respectent les conditions posées à l'approbation des projets, le but étant de veiller à ce que les données sur le respect des conditions fixées soient claires et accessibles au public de manière efficace.

LES CANADIENS ONT UN ACCÈS IMMÉDIAT AUX DONNÉES SUR LA CONFORMITÉ ET LE RENDEMENT EN SÉCURITÉ DES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS, ET SUR LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DANS LES RÉGIONS EN QUESTION = CETTE INFORMATION DÉMONTRE QUE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION AGIT COMME IL SE DOIT

## EXCELLENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

La voie menant à l'excellence en matière de réglementation est en cours de réalisation. C'est par définition une situation en constante évolution où on se doit d'être agile et à l'écoute. L'Office s'est concerté avec l'Alberta Energy Regulator (AER) et d'autres instances sur le plan national et international pour définir l'excellence, comprendre comment un organisme de réglementation peut favoriser l'excellence en son sein et surveiller continuellement ses progrès.

À la suite de la publication du rapport de l'AER intitulé *Listening, Learning, Leading – A Framework for Regulatory Excellence*, réalisé par Cary Coglianese de l'Université de Pennsylvanie, notre prochaine étape consiste à dresser un cadre propre à l'Office qui tienne compte des réalités, des défis et des perspectives d'excellence qui s'offrent à un organisme national de réglementation de l'énergie.

L'Office continue à travailler avec les autres instances de réglementation dans le monde pour définir la notion d'excellence en réglementation et apprendre des expériences des autres. Cela comprend une collaboration avec les entités suivantes :

- Arctic Offshore Regulators Forum;
- International Regulators Forum;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Communauté des régulateurs fédéraux (Canada);
- Sommet du Forum des politiques publiques du Canada sur la réglementation mondiale de l'énergie.

À l'interne, l'Office a formé des comités dirigés par ses membres (comités de la gestion des risques et de la sécurité, de la gouvernance et de l'excellence en matière de réglementation) en vue d'un examen critique et d'une consultation portant sur l'amélioration continue du cadre réglementaire de l'Office.



## ÊTRE ACTIF DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

La sécurité du public et la protection de l'environnement sont les soucis premiers de l'Office comme elles le sont pour les Canadiens. L'Office a pour tâche de veiller à ce que les sociétés fassent le nécessaire pour que leurs pipelines soient sûrs tout au long de leur cycle de vie, c'est-à-dire aux étapes de la conception, de la construction, de l'exploitation et de la cessation d'exploitation.

### **Amélioration du processus de gestion de l'intégrité pipelinère**

Un aspect fondamental de notre travail à titre d'organisme de réglementation est d'inspecter les pipelines pour garantir que leur exploitation et leur entretien sont sécuritaires et conformes aux normes pendant toute leur durée utile. Pendant l'Initiative nationale de mobilisation, on nous a dit que les gens ne comprennent pas comment les inspections sont planifiées et exécutées ou encore quand et pourquoi nous inspectons certains réseaux pipeliniers plutôt que d'autres. Les gens ne savent au juste si l'Office en fait assez pour assurer la sécurité de l'exploitation et de l'entretien pipeliniers ou si nous nous employons suffisamment à empêcher que les incidents ne se reproduisent.

Pour cette raison, nous réorientons notre façon de recueillir et de communiquer l'information sur le rendement en sécurité pipelinère par les moyens suivants :

- Nous affinons nos systèmes de collecte et d'analyse de données pour pouvoir apprendre des incidents du passé et adopter des mesures **auxquelles** pour réglementer de manière à prévenir les incidents.
- Nous mettons plus de renseignements sur la sécurité des pipelines et le rendement de l'industrie à la disposition du public tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.
- Nous procédons à un examen de notre programme de gestion de l'intégrité pipelinère pour tirer parti des pratiques exemplaires des autres organismes de réglementation des pipelines.

Chacune de ces activités de première importance sera mesurée et évaluée pour connaître son efficacité à promouvoir la sécurité et la protection de l'environnement.

PROGRAMME RENFORCÉ DE  
GESTION DE L'INTÉGRITÉ QUI  
PERMET DE CONSTATER LES  
RISQUES AVANT QUE DES INCIDENTS  
NE SE PRODUISENT ET DONC



MEILLEUR RENDEMENT EN SÉCURITÉ  
DES SOCIÉTÉS RÉGLEMENTÉES

### **Examen des vérifications des systèmes de gestion des sociétés**

Parallèlement à l'inspection des pipelines au cours de leur exploitation, l'Office soumet régulièrement les sociétés à des vérifications pour s'assurer qu'elles gèrent leurs processus de sécurité et de protection environnementale de manière à diminuer les risques pour obtenir une exploitation sécuritaire et écologique de leurs installations. Pendant l'Initiative, l'industrie nous a dit ne pas savoir au juste comment nous vérifions ses systèmes de gestion et quelles sont nos attentes en matière de rendement. C'est pourquoi l'Office a l'intention de faire ce qui suit :

- Travailler avec les associations de l'industrie à la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité.

ATTENTES CLAIRES ET SIMPLES  
À L'ÉGARD DE SYSTÈMES DE  
GESTION PERMETTANT UNE  
MEILLEURE GESTION DES  
RISQUES

=

AMÉLIORATION DES  
COMPORTEMENTS EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
DANS LES SOCIÉTÉS  
RÉGLÉMENTÉES

### **Mise à contribution de l'industrie en ce qui concerne les indicateurs de sécurité pipelinère**

La culture d'un organisme influe sur le comportement de ses membres, lequel détermine ce que sera le rendement en sécurité. Une solide culture de sécurité importe plus que la rentabilité; les plus jeunes exploitants n'hésitent pas à fermer une installation en cas de menace et la direction à tous les échelons se donne la sécurité comme valeur de prédilection.

L'Office estime que l'aide et l'encouragement à l'instauration d'une solide culture de sécurité dans les sociétés réglementées auront des effets favorables à long terme sur le rendement de l'industrie en sécurité et en protection de l'environnement. Pour y parvenir, on peut définir des indicateurs de culture de sécurité, c'est-à-dire des qualités et des comportements organisationnels par lesquels cette culture est évaluée dans les sociétés. À cette fin, l'Office se propose de faire ce qui suit :

- présenter à l'industrie le cadre conçu de concert avec le groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité, ainsi que le projet d'indicateurs dans ce domaine.

DES INDICATEURS DE CULTURE  
DE SÉCURITÉ PERMETTENT AUX  
ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION  
ET À L'INDUSTRIE D'ÉVALUER  
OBJECTIVEMENT LA CULTURE DE  
SÉCURITÉ D'UNE SOCIÉTÉ

=

PAR CONSÉQUENT,  
LE COMPORTEMENT  
ET LE RENDEMENT  
DES SOCIÉTÉS  
RÉGLÉMENTÉES  
S'AMÉLIORENT DANS  
CE DOMAINE

### **Gestion des situations d'urgence**

Pendant l'initiative, on a dit à l'Office qu'il fallait améliorer la communication, la planification, la formation et la consultation avec les provinces, les municipalités, les administrations locales et les premiers intervenants en ce qui concerne les systèmes de gestion des urgences. Ces groupes de parties prenantes ont demandé que les plans des sociétés soient mieux coordonnés avec leurs propres plans d'urgence et de ressources, que les rôles et responsabilités soient mieux décrits, que la formation et le soutien en ressources des premiers intervenants soient renforcés et que la communication soit maintenue avec le grand public au sujet des plans d'intervention d'urgence.

La consultation qu'a ensuite menée l'Office auprès du public sur la gestion des urgences au printemps de 2015 a été une autre occasion de recueillir les réflexions et les recommandations des intéressés. De ces sources de rétroaction et de nos contacts permanents avec les parties prenantes dans les milieux possédant des infrastructures énergétiques clés, l'Office tire des stratégies destinées à promouvoir et à appuyer une gestion bien définie et coordonnée des urgences avec une communication et une coordination plus étroites entre les sociétés réglementées et les représentants communautaires. À l'avenir, nous allons faire ce qui suit :

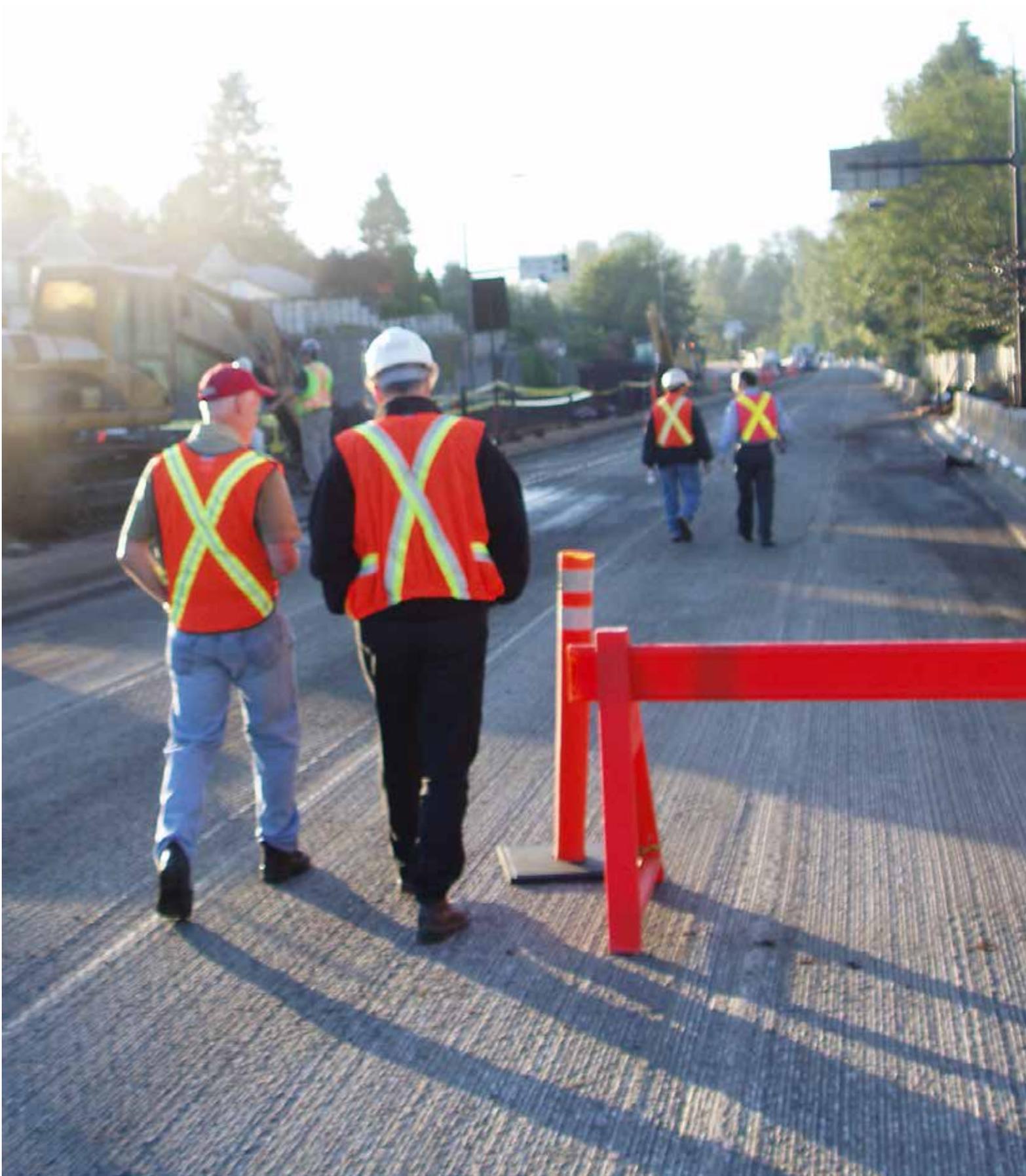
- faciliter les approches régionales en matière d'intervention d'urgence en consultant les municipalités, les premiers intervenants et les représentants communautaires dans le cadre de nos activités de vérification de la conformité.
- réviser notre programme de gestion des situations d'urgence de manière à clarifier nos attentes à l'égard des sociétés réglementées.

COORDINATION AMÉLIORÉE ET  
COMMUNICATION RENFORCÉE  
ENTRE LES INTERVENANTS  
COMMUNAUTAIRES, SECTORIELS,  
GOUVERNEMENTAUX ET  
RÉGLÉMENTAIRES

=

CAPACITÉ  
RÉGIONALE COMPLÈTE  
D'INTERVENTION POUR  
TOUTES LES SITUATIONS  
D'URGENCE

*Par culture de sécurité,  
il faut entendre « les  
attitudes, valeurs,  
normes et convictions  
qu'un groupe précis de  
personnes partage en ce  
qui concerne les risques  
et la sécurité ».*



## SE RAPPROCHER DES CANADIENS

Le point de vue des Canadiens est important. Ce qu'on a dit à l'Office dans le cadre de l'initiative, c'est que nous devons être plus à l'écoute des Canadiens dans le cadre de notre surveillance réglementaire tout au long du cycle de vie des projets.

Les Canadiens veulent être mieux informés et consultés sur les processus, les plans et les décisions de l'Office et des sociétés réglementées en ce qui concerne l'exploitation pipelinère, plus particulièrement au niveau régional.

Pour l'avenir, l'Office prévoit une participation du public tout au long de la réglementation du cycle de vie de l'infrastructure énergétique; il fixera des attentes semblables pour l'industrie dans son cadre de réglementation en mettant l'accent sur les collectivités autochtones, les propriétaires fonciers et les municipalités.

Nous expliquerons plus délibérément le travail que nous accomplissons comme organisme de réglementation, et nous ferons connaître les données et autres renseignements qui éclairent nos processus en réglementation de l'énergie. Nous le ferons en tenant compte des besoins d'information locaux et régionaux de nos parties prenantes, tout en continuant à brosser le « grand tableau » d'une réglementation cohérente de l'infrastructure énergétique au Canada.

### **Bureaux et services régionaux**

L'Office s'est engagé à ouvrir des bureaux régionaux à Montréal et Vancouver en janvier 2015, voyant dans cette décision une première mesure de sensibilisation régionale à son travail de réglementation tout au long du cycle de vie, et un moyen de resserrer les relations de travail avec les collectivités locales, les municipalités, les groupes autochtones et les propriétaires fonciers. Depuis l'annonce qui a été faite, ces deux bureaux ont vu le jour et des directeurs régionaux ont été nommés à leur tête. Les autres mesures de dotation sont en cours et les plans de participation régionale, en chantier.

Ces nouveaux bureaux se joignent donc au bureau de Yellowknife qui a été inauguré en 2011 par suite de l'engagement pris par l'Office d'accroître la participation du Nord. Ce bureau est dirigé par le spécialiste en chef de la participation des populations du Nord.

*« La volonté de décentralisation de l'Office témoigne du sérieux de ses intentions. »*

Propos de Denis Coderre, *Montréal Gazette*, 17 janvier 2015

Comme conséquence directe d'une suggestion entendue pendant l'Initiative nationale de mobilisation, l'Office créera des services régionaux dans les Maritimes, en Ontario et dans les Prairies. Avec Calgary comme ville d'attache, ces services seront dotés de spécialistes de la participation qui planifieront et réaliseront des activités de participation dans les régions où l'Office n'a pas de bureau régional. Ces services seront un point de contact stable et permanent pour les parties prenantes de ces régions.

## **Compte rendu sur les nouveaux bureaux régionaux**

### **VANCOUVER**

Le bureau de Vancouver a insisté, conformément à l'engagement pris par le président envers les parties prenantes en avril et mai et pendant l'été, sur la mission qui est la sienne de constituer le trait d'union de l'Office auprès des citoyens concernés et de s'occuper judicieusement et activement du système d'intervention d'urgence de la basse région continentale.

Le personnel de l'Office a répertorié l'ensemble des réseaux, activités et groupes régionaux s'occupant de protection civile et de planification d'urgence. Il a rencontré le personnel clé, dont les planificateurs et les premiers intervenants des municipalités en gestion des urgences. Il a mis en place des partenariats stratégiques avec un certain nombre d'organismes, dont le Regional Emergency Planning Committee, la Garde côtière canadienne et le comité directeur de planification d'urgence mené par Transports Canada. Avec la Garde côtière, l'Office a codirigé un processus devant donner naissance à un plan intégré d'intervention antipollution pour la région métropolitaine de Vancouver; il a aidé à planifier l'exercice d'urgence qui a eu lieu au terminal de Westridge.

En outre, le personnel du bureau régional de Vancouver s'est employé à accroître l'information du public sur les processus de réglementation axée sur le cycle de vie. Il a fait des présentations sur les activités en question de l'Office à diverses tribunes (Clean Pacific Conference, First Nations Pipeline Summit, etc.) et participé à des rencontres avec les Premières Nations, les représentants municipaux et provinciaux, les groupes de gens d'affaires et les groupes environnementaux.

## Compte rendu sur les nouveaux bureaux régionaux

### MONTRÉAL

Le bureau de Montréal a continué à développer les liens tissés au Québec à l'occasion de l'Initiative nationale de mobilisation du président. Le gros du travail a consisté à consulter les principales parties prenantes dans la région de Montréal au sujet des préoccupations et des questions relatives au projet de la canalisation 9B d'Enbridge.

Le personnel de l'Office est en interaction régulière avec le personnel de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des municipalités régionales de comté (MRC); des présentations ont eu lieu à l'intention des conseillers élus dans les régions touchées par l'infrastructure réglementée par l'Office. Cette activité de participation a largement porté sur le rôle de l'Office en réglementation tout au long du cycle de vie, en gestion de l'intégrité, en protection de l'environnement et en gestion des situations d'urgence.

Le personnel travaille avec la CMM et le gouvernement du Québec au cours de rencontres permanentes avec l'Office pour mettre en place un comité mixte de protection civile et de planification d'urgence pour le Québec. Cet organe surveillerait l'élaboration d'un cadre de coordination des mesures de gestion des urgences dans la région de Montréal, ainsi que le renforcement des capacités dans le cas des premiers intervenants locaux et les échanges continus d'information entre Enbridge et les municipalités régionales.

Le personnel du bureau de Montréal s'est également rendu en Ontario et au Nouveau-Brunswick pour rencontrer les représentants des Premières Nations et les citoyens préoccupés par l'infrastructure réglementée par l'Office. Le bureau de Montréal travaille avec les partenaires de l'industrie à élaborer une suite d'ateliers sur la sécurité pipelinère dans tout le Québec au début de 2016. Une coordination permanente avec les dirigeants du Secteur des opérations a permis au bureau de Montréal de mener des activités d'information technique avec les parties prenantes régionales en collaboration avec le personnel spécialisé en vue de démontrer comment l'Office exige des comptes des sociétés en matière de protection de l'environnement et de sécurité du public.

## Participation des Autochtones

Grâce aux rencontres avec les dirigeants et les représentants des collectivités autochtones d'un océan à l'autre et dans le Nord, l'Office a acquis une compréhension nouvelle des failles de la communication entre les groupes en question et l'industrie de l'énergie, des questions restées sans réponse et de la nécessité de tisser des liens significatifs.

Les collectivités autochtones sont une importante partie prenante dans le débat sur le développement énergétique au Canada. Pendant l'initiative, on nous a parlé de l'importance d'un dialogue soutenu permettant de s'enquérir des vues, des connaissances et des besoins propres aux Autochtones en ce qui concerne l'utilisation des terres, la gestion des questions énergétiques, les premières interventions en cas d'incident et l'infrastructure.

Nous nous engageons à mener un dialogue suivi au sujet de la réglementation axée sur le cycle de vie.

- L'Office tirera parti de la présence des Autochtones dans ses bureaux régionaux et du personnel spécialisé des services régionaux pour resserrer les relations en créant un même guichet unique pour l'information sur la réglementation de cycle de vie.
- Nous engagerons un dialogue avec les groupes autochtones pour organiser et tenir des ateliers sur le cycle de vie de l'infrastructure énergétique, le domaine de l'énergie, la sécurité, la protection de l'environnement ainsi que le rôle et les fonctions de l'Office en ce qui concerne les utilisateurs fonciers.
- Nous poursuivrons un dialogue proactif avec les peuples et collectivités autochtones sur leurs vues, leurs besoins et leurs exigences propres en information sur la réglementation tout au long du cycle de vie. Nous élaborerons nos programmes de participation autochtone pour assurer une interaction soutenue et cohérente.

LE PERSONNEL DE L'OFFICE COMPREND MIEUX LES INTERROGATIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES AUTOCHTONES ET MAINTIEN UN VÉRITABLE DIALOGUE ADAPTÉ SUR CES ENJEUX

PAR CONSÉQUENT, IL EST RENSEIGNÉ SUR LES VUES ET LES ENJEUX DES AUTOCHTONES

## Groupe chargé des questions foncières

L'Office a invariablement entendu pendant l'Initiative nationale de mobilisation que les questions d'utilisation foncière liées à l'infrastructure énergétique n'étaient pas traitées efficacement. À la suite des commentaires reçus, il prévoit revitaliser un organe de participation en place, à savoir le Groupe chargé des questions foncières (GQF), qui réunira les propriétaires fonciers, les groupes autochtones et les représentants de l'industrie pour échanger connaissances et compétences dans le but suivant :

- Accroître la sensibilisation et l'intérêt en ce qui concerne les questions foncières, et encourager un meilleur échange de renseignements entre les personnes et groupes touchés.
- Promouvoir et faciliter une discussion approfondie et des recommandations sur les questions foncières.
- Éclairer les décisions prises par l'Office relativement à l'élaboration de règlements, à l'établissement de priorités et à l'exécution de programmes.

LE PERSONNEL DE L'OFFICE COMPREND MIEUX LES QUESTIONS LOCALES ET RÉGIONALES, ET FAIT PROACTIVEMENT PARTICIPER LES COLLECTIVITÉS DIRECTEMENT À CES QUESTIONS

PAR CONSÉQUENT, LES PRÉOCCUPATIONS FONCIÈRES DES PARTIES PRENANTES SONT ENTENDUES ET RÉSOLUES





## Amélioration des programmes d'information sur l'énergie

Les Canadiens prennent chaque jour des décisions en matière d'énergie, qu'il s'agisse des choix que font les consommateurs sur le plan des produits et de la consommation, des décisions des entreprises et du gouvernement dans les questions d'investissement, de marché ou d'exploitation ou des décisions de réglementation qui influent sur les systèmes et la sécurité du commerce. Il importe de disposer d'une information neutre et objective à l'appui des décisions qui se prennent à tous les niveaux.

L'Office entend améliorer tant la nature de l'information produite et communiquée aux Canadiens que la façon de la livrer. Notre intention est de devenir une source d'autorité et de confiance au Canada pour ce qui est de la sécurité des pipelines et de l'énergie.

Nous recherchons activement des façons améliorées et plus conviviales de présenter l'information sur le fonctionnement des marchés de l'énergie au Canada. Nous trouvons et concevons de nouveaux moyens d'associer une plus grande diversité de Canadiens à notre programme d'information sur l'énergie en allant au-delà du cercle habituel des professionnels de l'énergie. Voici ce que nous nous proposons de faire :

- consulter activement les organismes de l'environnement et les autres organisations non gouvernementales ou publiques sur le genre d'information non disponible aujourd'hui que les Canadiens aimeraient recevoir sur l'énergie;
- poursuivre la modernisation de notre site Web de manière à faciliter l'accès à l'information et à faire meilleur usage des médias sociaux.

L'OFFICE PROCURE UNE  
INFORMATION NEUTRE,  
RECHERCHÉE ET OBJECTIVE  
SUR L'ÉNERGIE EN LA  
RENDANT ACCESSIBLE À  
TOUS LES CANADIENS

=

PAR CONSÉQUENT, LA  
POPULATION EST PLUS EN  
MESURE DE DISCUTER DES  
QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES  
QUI LA TOUCHENT

## Échange d'information pour améliorer les données sur l'énergie

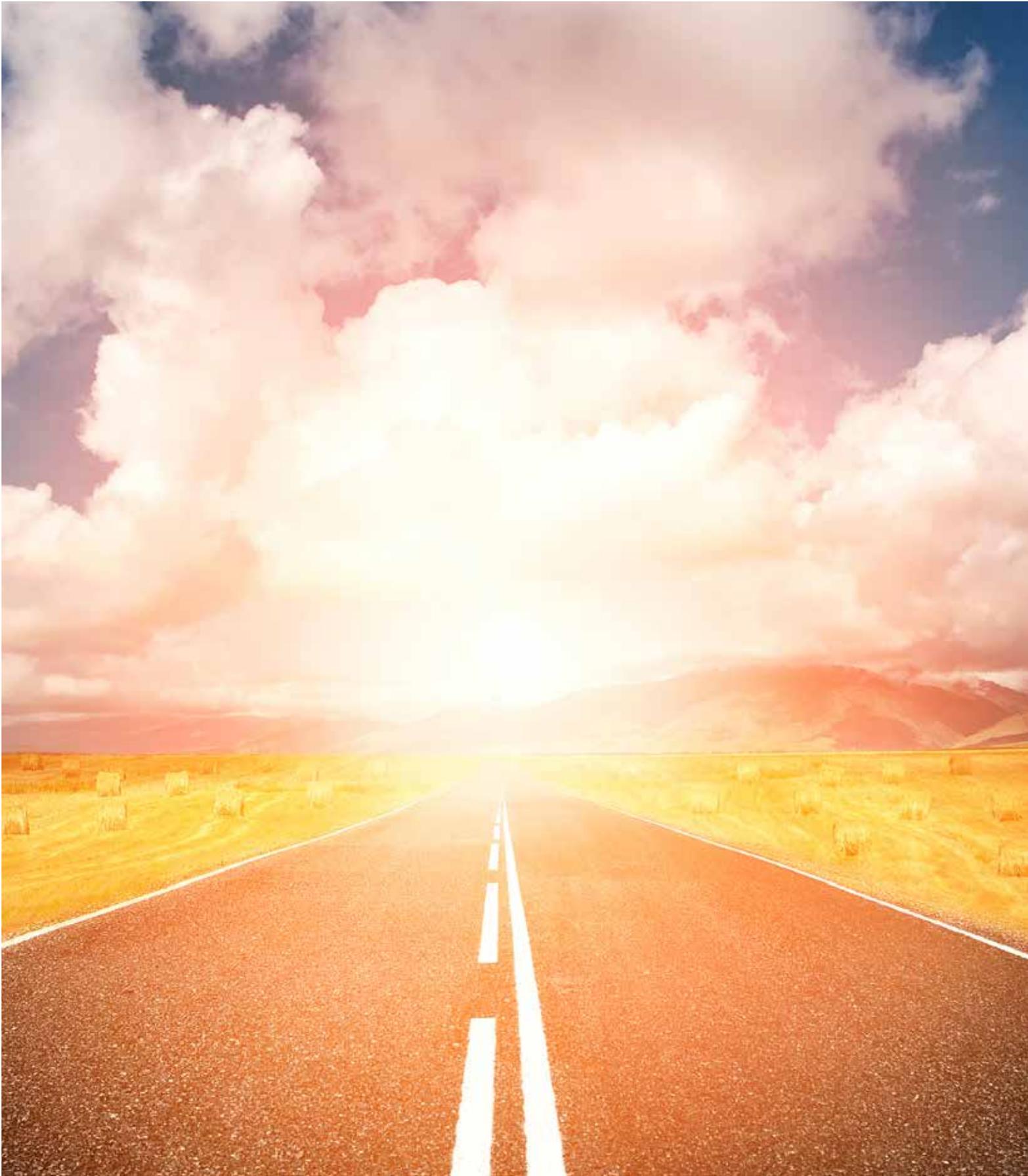
Pour améliorer les données et autres renseignements sur l'énergie au Canada, l'Office a formé des alliances stratégiques avec les organismes provinciaux, nationaux et internationaux de réglementation de l'énergie et autres organismes publics du domaine. Plusieurs initiatives sont en cours :

*Initiative trilatérale de l'information sur l'énergie* : l'Office participe avec les États-Unis et le Mexique à une initiative trilatérale consacrée à l'information énergétique qui vise à créer un cadre de consultation et d'échange d'information publique entre les participants et à préparer un dialogue, des comparaisons et des produits sur l'information et les perspectives énergétiques à l'échelle de l'Amérique du Nord.

*Collaboration entre l'Office et l'EIA* :

L'Office a aussi établi un cadre pour un dialogue soutenu et régulier avec l'Energy Information Administration (EIA) aux États-Unis. C'est là un jalon important, puisque l'EIA est un chef de file mondial dans la collecte, la diffusion et la fourniture de données sur l'énergie. Un projet de protocole d'entente est en chantier entre les deux organismes et en voie d'être finalisé.

Grâce à ces initiatives, l'Office s'inspire et fait usage des meilleures pratiques en matière d'échange d'information sur l'énergie.



---

# CONCLUSION

---

L'Initiative nationale de mobilisation a foncièrement changé notre façon de comprendre notre rôle comme organisme fédéral de réglementation. Pendant le plus clair de nos quelque 50 ans d'existence, nous nous sommes attachés à notre fonction indépendante et quasi judiciaire consistant à prendre des décisions d'ordre réglementaire. Nos activités de participation visaient les parties prenantes qui étaient directement touchées par le développement de l'infrastructure énergétique ou qui pouvaient nous fournir des témoignages d'expert à ce sujet. Nous avons toujours eu la conviction d'agir au mieux des intérêts de la population canadienne.

L'intérêt public a évolué au Canada. Pour diverses raisons, les gens se soucient plus activement de la façon dont l'infrastructure énergétique est développée et entretenue, ainsi que des responsabilités en cas d'incident. Les gens sont plus conscients des risques environnementaux et des besoins régionaux. Ils se posent beaucoup de questions sur le comment, le si et le quand. Il y a peu de réponses simples et la plupart mènent à de nouvelles questions.

Nous avons constaté le besoin de prêter une plus grande attention à ces questions et préoccupations tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique, et nous devons veiller à ce que l'industrie fasse de même. Nous nous sommes rendu compte qu'une partie de nos processus et de nos attentes (en matière de transparence des plans d'intervention d'urgence, par exemple) devait être modernisée et améliorée de manière à suivre l'évolution du contexte de l'exploitation au Canada.

L'initiative a jeté les bases nécessaires pour que, dans nos futures activités, nous soyons à l'écoute des besoins des Canadiens. Nous avons pu apprendre de première main ce qu'on exigeait de nous. Nous avons prêté l'oreille aux idées et aux préoccupations. Nous avons promis de nous améliorer sans attendre.

Notre mandat n'a pas changé, pas plus que notre fonction de décideur indépendant. Notre rôle en matière de protection, de sécurité et de bon fonctionnement de l'infrastructure énergétique canadienne est toujours le même. Ce qui a changé, c'est notre façon de travailler avec les Canadiens pour nous acquitter de notre mandat, de notre rôle et de notre fonction.

Nous savons que l'avenir sera hérissé de difficultés et de défis, mais nous avons en même temps l'impression d'être dans la bonne voie si nous voulons édifier le genre d'organisme réglementaire à l'écoute que veulent les Canadiens. En définitive, notre succès sera déterminé par la confiance qu'investiront en nous les Canadiens.

# ANNEXE A

## SOMMAIRES DES RENCONTRES

Accompagné de membres de son personnel technique et des membres de l'Office originaires des différentes régions, le président a rencontré une grande diversité de gens pour s'enquérir de leurs réflexions et de leurs préoccupations. Le coût total approximatif du forum de discussion en ligne, des déplacements, des salles de réunion et des services de traduction pour l'Initiative nationale de mobilisation s'est monté à 293 702 \$. Le Forum sur la sécurité, tenu à Calgary les 2 et 3 juin 2015, a coûté 114 153 \$.

### Région de l'Atlantique

*Université Dalhousie, faculté de génie* - Sujets de discussion : processus d'audience; comment l'Office définit « intérêt public »; questions techniques sur la conversion d'un gazoduc en oléoduc; gestion des urgences; réglementation axée sur le cycle de vie; différence entre la compétence fédérale de l'Office et la compétence des provinces.

*Office Canada - Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers* – Sujets de discussion : opinion publique sur la mise en valeur des ressources énergétiques; le point sur notre rôle en tant qu'organisme de réglementation; gestion des attentes des participants au processus d'audience; comment accroître la transparence dans la production de nos rapports.

*Ecology Action Centre (Halifax)* - Sujets de discussion : rôle de l'Office en matière de changements climatiques; contexte législatif relatif aux évaluations environnementales et délais d'exécution pour le processus d'audience; infrastructure réglementée par l'Office au Canada atlantique; différence entre la compétence fédérale de l'Office et la compétence des provinces.

*Première Nation de St. Mary (chef Candice Paul)* - Sujets de discussion : développement industriel sur les territoires traditionnels; processus d'audience; responsabilités de l'Office en ce qui a trait à la participation des Autochtones; responsabilité financière des sociétés en cas d'incident ou relativement à la cessation d'exploitation des pipelines.

*Alliance agricole du Nouveau-Brunswick* - Sujets de discussion : droits fonciers et indemnisation; utilisation des terres sur les emprises pipelinières; sûreté des pipelines; processus et conditions relatives à la cessation d'exploitation des pipelines.

*Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick / Sentinelle de la baie de Fundy* – Sujets de discussion : processus d'audience; rôle de l'Office en matière de changements climatiques; communications; évaluation environnementale des projets; protection du milieu marin.

*Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick* – Sujets de discussion : participation à la réglementation de l'Office; mécanisme alternatif de règlement des différends; réglementation fondée sur le cycle de vie; évaluation environnementale; processus d'audience; utilisation des terres sur les emprises pipelinières.

*Fundy North Fishermen's Association* – Sujets de discussion : contexte législatif concernant les évaluations environnementales; rapport TERMPOL; processus d'audience; sûreté des pipelines et protection de la pêche en eau douce et en mer.

*Conseil municipal de Hampton* – Sujets de discussion : processus d'audience; sûreté des pipelines; évaluation environnementale; réglementation fondée sur le cycle de vie; préoccupations des propriétaires fonciers; prévention des dommages; comment l'Office définit « intérêt public »; processus de cessation d'exploitation.

*Horst Sauerteig (Saint John)* – Sujets de discussion : communications; audiences de l'Office; sûreté des pipelines; plans de gestion de l'intégrité.

*Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers* – Sujets de discussion : opinion publique sur la mise en valeur des ressources énergétiques; le point sur notre rôle en tant qu'organisme de réglementation; plans de gestion de l'intégrité des pipelines; gestion des urgences et intervention; culture de sécurité; comment accroître la transparence dans la production de nos rapports.

**Université Memorial, Harris Centre** - Sujets de discussion : processus d'audience; rôle de l'Office; infrastructure réglementée par l'Office; coordination avec les organismes de réglementation provinciaux.

## Québec

**Nation huronne-wendat (Québec)** - Sujets de discussion : histoire de la Nation; participation à l'audience; répercussions futures de la mise en valeur des ressources énergétiques (p. ex., sur le plan économique et environnemental).

**Maires de la région de la Capitale-Nationale (Québec)** - Sujets de discussion : intervention d'urgence; indemnisation; intégrité des systèmes d'alimentation en eau; mise en application de la réglementation de l'Office et conformité; démarche en matière de gestion des urgences.

**Première Nation Malécite de Viger (Rivière-du-Loup)** - Sujets de discussion : vidéo ONÉ 101; participation à l'audience; accessibilité des renseignements sur le projet.

**Maires de la région du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup)** - Sujets de discussion : maintien de l'intégrité des franchissements de cours d'eau; capacité d'intervention d'urgence à l'échelle locale; vidéo ONÉ 101; mandat et processus; avantages de telles discussions avec l'Office.

**Conseil du patronat (Montréal)** - Sujets de discussion : rôle du groupe; démarche de participation à la réglementation; dialogue social.

**Équiterre (Montréal)** - Sujets de discussion : rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie des projets; communications de l'Office; délai de 15 mois pour l'examen des projets; échange de renseignements; bureau régional de l'Office prévu à Montréal; permis social; justice naturelle; processus d'audience; changements climatiques.

**Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Montréal)** - Sujets de discussion : intégrité des systèmes d'alimentation en eau; franchissements de cours d'eau et emplacement des vannes; intégrité des pipelines, outils d'inspection interne, permis social et communication de renseignements; procédure d'intervention d'urgence; réactivité des sociétés; exigences de consultation des sociétés.

**HEC Montréal (Montréal)** - Sujets de discussion : vidéo ONÉ 101; indépendance de l'Office; changements climatiques et portée du mandat de l'Office; processus d'examen des projets par l'Office; consultations de la Couronne et rôle de l'Office; culture de sécurité; transparence dans le signalement des incidents.

**Association des chefs en sécurité incendie du Québec (Lavaltrie)** - Sujets de discussion : histoire du groupe; rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie; processus d'audience de l'Office; échange de renseignements; protection civile et intervention d'urgence (p. ex., la formation); suggestion de renseignements sur le produit transporté à communiquer par l'entremise de CANUTEC (Centre canadien d'urgence transport); systèmes de détection d'incident; sécurité publique; responsabilité.

**Union des producteurs agricoles (UPA) (Longueuil)** - Parmi les sujets de discussion : processus d'audience de l'Office; aide financière aux participants; accessibilité des renseignements sur les projets en français; questions foncières; moment de l'audience sur le tracé détaillé; intégrité des systèmes d'alimentation en eau; permis social;

normes visant l'infrastructure pipelinère; communications de l'Office; surveillance assurée par l'Office avant le processus d'audience; cessation d'exploitation des pipelines.

**Maires de la région de l'Outaouais (Lachute)** - Parmi les sujets de discussion : vidéo ONÉ 101; indemnisation; intégrité des systèmes d'alimentation en eau; accessibilité des renseignements sur les projets; préoccupations au sujet de l'emprise; protection civile et intervention d'urgence; échange de renseignements; processus de l'Office; conception des pipelines; processus visant la conformité aux conditions.

**Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (Wolinak)** - Parmi les sujets de discussion : rôle et mandat du groupe; rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie; processus d'audience de l'Office; communications de l'Office.

**Première Nation des Mohawks de Kanesatake (Kanesatake)** - Parmi les sujets de discussion : processus d'audience de l'Office; vulnérabilité des sites pipeliniers; intégrité des systèmes d'alimentation en eau; répercussions futures de la mise en valeur des ressources énergétiques (p. ex., sur le plan économique et environnemental); consultations de la Couronne et rôle de l'Office; intervention d'urgence.

**Maires des régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie (Trois-Rivières)** - Parmi les sujets de discussion : rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie; mandat de l'Office; entretien des pipelines; indemnisation; échange de renseignements; mécanismes de règlement des différends pour les propriétaires fonciers (indemnisation et remise en état); responsabilité; cessation d'exploitation; intervention d'urgence; bureau régional de l'Office prévu à Montréal.

## Ontario (régions de North Bay, d'Ottawa, de Toronto et de Sarnia)

**Première Nation de Nipissing** - Sujets abordés : l'histoire du groupe; le rôle et le mandat de l'Office; les fouilles d'intégrité; la sensibilité archéologique des terres; l'obligation de consulter et le rôle de l'Office dans les consultations; la sensibilisation au projet; la participation aux audiences.

**Service des incendies de North Bay** - Sujets abordés : gestion des situations d'urgence; interventions et coordination en cas d'urgence; exercices d'urgence; communication et participation; intégrité des réseaux d'alimentation en eau; méthodes d'intervention d'urgence; capacité d'intervention d'urgence à l'échelle locale.

**Ville de North Bay et North Bay-Mattawa** - Conservation Authority Sujets abordés : intégrité des réserves d'eau; participation aux audiences; réglementation et sûreté des pipelines; participation de l'Office et définition d'« intérêt public ».

**Northwatch (aussi Stop Energy East, Timiskaming Tomorrow, Friends of Temagami)** - Sujets abordés : normes d'ingénierie; incidents pipeliniers (sous la glace); rôle et structure de l'Office; responsabilité et indemnisation; intégrité des réseaux d'alimentation en eau; obligations relatives aux traités; définition d'« intérêt public » selon l'Office; processus d'audience, communications de l'Office; participation du public.

**Ville d'Ottawa** - Sujets abordés : intégrité des réseaux d'alimentation en eau et de l'environnement; sûreté des pipelines; méthodes d'intervention d'urgence; effets des pipelines sur la santé pendant la construction et l'exploitation; rôle de l'Office dans l'avenir énergétique; changements climatiques; portée du mandat de l'Office.

# ANNEXE A

**Office de protection de la nature de Toronto et de la région** - Sujets abordés : intégrité des réseaux d'alimentation en eau; délais d'intervention d'urgence; érosion des sols; études de risques géologiques.

**Ville de Toronto** - Sujets abordés : préparation et interventions en cas d'urgence; sûreté des pipelines; intégrité des réseaux d'alimentation en eau.

**Ville de Sarnia, service de gestion des urgences, service des incendies, comté de Lambton et canton de St. Clair** - Sujets abordés : infrastructure et réseau pipeliniers existants; capacité d'intervention d'urgence à l'échelle locale; formation sur l'intervention en cas d'urgence à l'intention de fonctionnaires municipaux (p. ex., premiers intervenants et représentants élus); échange d'information entre les organismes de réglementation; sûreté des pipelines; intégrité des réseaux d'alimentation en eau.

**Association des municipalités de l'Ontario (Gary McNamara, président)** - Sujets abordés : approvisionnement en gaz; capacité d'intervention d'urgence à l'échelle locale; gestion de la sécurité et des urgences.

**Fédération de l'agriculture de l'Ontario** - Sujets abordés : approvisionnement en gaz; sûreté des pipelines; désaffectation et cessation d'exploitation; contamination des sols; mandat de l'Office; responsabilité et indemnisation; participation des propriétaires fonciers et des sociétés; groupe chargé des questions foncières; communications; fouilles d'intégrité; biosécurité; épaisseur de la couverture de sol; infrastructure pipelinrière existante; transparence des données sur l'intégrité des pipelines; participation aux audiences.

**Première Nation des Mississaugas de New Credit** - Sujets abordés : obligation de consulter et rôle de l'Office; sensibilité archéologique des terres; exigences de l'Office; fouilles d'intégrité.

**Association canadienne des chefs de pompiers** - Sujets abordés : information sur l'Association; communications; indemnisation pour la formation et l'équipement; formation en gestion des situations d'urgence; coordination et cohérence des programmes; capacité du service d'incendie volontaire; échange d'information (p. ex., sur le contenu des pipelines); encadrement de la capacité d'intervention.

**Ontario Association of Fire Chiefs** - Sujets abordés : formation offerte par les sociétés, délais d'intervention d'urgence; formation (ressources, contenu intégré); signalement d'incidents; confiance du public; communications; échange d'information avec les premiers intervenants; soutien offert à l'Office (communications).

**Commission de l'énergie de l'Ontario** - Sujets abordés : mesures de rendement normalisées; perspectives de l'avenir énergétique; approvisionnement en gaz.

**Ville de Kingston et premiers intervenants régionaux** - Sujets abordés : rôle et mandat de l'Office; préparation et interventions en cas d'urgence; capacité d'intervention d'urgence à l'échelle locale; sûreté des pipelines; formation sur l'intervention en cas d'urgence.

**Rural Ontario Municipal Associations** - Sujets abordés : information sur le groupe; délais d'intervention d'urgence; sûreté et inspections des pipelines; intégrité des réseaux d'alimentation en eau; information sur la gestion des situations d'urgence.

## Colombie-Britannique

**Nation métisse de la Colombie-Britannique** - Sujets de discussion : cartographie des terres utilisées à des fins traditionnelles; renforcement des capacités; participation continue; rôle d'organisme de réglementation de l'Office tout au long du cycle de vie des installations; rôle du bureau régional de l'Office; processus d'audience de l'Office; protection de l'environnement; sûreté des pipelines et sécurité du public

**Conseil d'administration du district régional de Fraser Valley** - Sujets de discussion : capacité d'intervention d'urgence; sûreté des pipelines et sécurité du public; intégrité des réseaux d'alimentation en eau; rôle d'organisme de réglementation de l'Office tout au long du cycle de vie des installations; qualité de l'air et protection de la biodiversité régionale; conformité et application de la loi; participation du public; intégrité des pipelines et détection des fuites; rapports de rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement;

définition d'intérêt public par l'Office et transparence.

**David Suzuki Foundation** - Sujets de discussion : protection de l'environnement; intégrité des pipelines; rôle d'organisme de réglementation de l'Office tout au long du cycle de vie des installations; préparation et capacité d'intervention en cas d'urgence; participation des groupes autochtones aux interventions d'urgence.

**Union of BC Municipalities** - Sujets de discussion : méthodes d'intervention d'urgence et transparence; processus d'audience; circulation des navires-citernes; incidents précédents; capacité d'intervention d'urgence; responsabilité et remise en état; sûreté des pipelines et sécurité du public.

**Ville de Burnaby** - Sujets de discussion : processus d'audience et perception du public; circulation des navires-citernes; changements climatiques; mandat et rôle de l'Office; incidents précédents; méthodes d'intervention d'urgence et transparence.

**Conseil des maires de Metro Vancouver et Garde côtière canadienne** - Sujets de discussion : sécurité des pipelines et sécurité du public; processus d'audience et perception du public; incidents précédents; impact des incidents sur l'économie locale; capacité d'intervention d'urgence; méthodes d'intervention d'urgence et transparence; mandat et rôle de l'Office.

**Premiers intervenants régionaux (gouvernement de la C.-B., Fire Chiefs' Association of British Columbia, GRC, Ville de Burnaby, Ville de Vancouver, Fortis BC, comité régional de planification en cas d'urgence)** - Sujets de discussion : préparation aux situations d'urgence, capacité et intervention; méthodes d'intervention d'urgence et transparence; conformité et application de la loi.

**Aquarium de Vancouver** - Sujets de discussion : capacité d'intervention d'urgence; capacité de recherche océanographique; surveillance et rapports de base; incidents précédents; impact des incidents sur le milieu aquatique.

**Conseil d'administration du district régional de la capitale** - Sujets de discussion : processus d'audience et perception du public; intervention d'urgence; circulation des navires-citernes; capacité d'intervention d'urgence; méthodes d'intervention d'urgence et transparence; développement durable; changements climatiques; mandat et rôle de l'Office; participation des groupes autochtones; protection de l'environnement; protection des lieux sacrés.

**Sierra Club BC, Dogwood Initiative, CPAWS, Georgia Strait Alliance, Forest Ethics, West Coast Environmental Law** - Sujets de discussion : processus d'audience; changements climatiques; protection de l'environnement; mobilisation des groupes environnementaux; participation du public; indépendance de l'Office; sûreté des pipelines et sécurité du public.

**Ocean Networks Canada** - Sujets de discussion : technologie permettant de prévoir le mouvement d'un produit dans l'océan et de prédire quand une vague peut avoir un impact sur les activités à un terminal portuaire; intervention d'urgence.

## Alberta

**Alberta Urban Municipalities Association** - Sujets abordés : réglementation fédérale et provinciale des pipelines; intégrité des pipelines; coordination de la réglementation; participation des collectivités; processus d'audience publique de l'Office.

**Maire de Strathcona et membres du groupe d'intervention d'urgence et de sensibilisation communautaire, région du Nord-Est** - Sujets abordés : participation dans les zones municipales; processus d'audience publique de l'Office; collaboration avec les municipalités; culture de sécurité; gestion des urgences.

## Manitoba

**Grand chef Derek Nepinak et représentants de l'Assemblée des chefs du Manitoba** - Sujets abordés : structure de l'Office, rôle et obligation de consulter de l'Office; communications de la société avec le groupe; processus d'évaluation environnementale; conflits de compétences en matière d'énergie; processus d'approvisionnement des projets.

**Manitoba Pipeline Landowners Association** - Sujets abordés : communications de la société; droits fonciers; désaffectation et cessation d'exploitation; questions qui touchent les propriétaires fonciers; perception de l'Office; indemnisation des propriétaires fonciers.

**Maire (Brian Bowman) et hauts fonctionnaires de la Ville de Winnipeg** - Sujets abordés : transparence des résultats d'inspection concernant la sécurité et les incidents; perception de l'Office, rôle, mandat et communications de l'Office; précisions techniques sur le transport par pipeline.

**Réseau écologique du Manitoba Inc.** - Sujets abordés : processus d'audience de l'Office et participation aux audiences; changements climatiques; portée et mandat de l'Office; conflits de compétences en matière d'énergie.

**Association of Manitoba Municipalities** - Sujets abordés : sécurité des pipelines; stations de chargement ferroviaire par rapport aux pipelines; méthodes de gestion des urgences et collaboration des divers organismes compétents; processus d'audience de l'Office et participation aux audiences; formation en gestion des urgences.

## Nord

**Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement des Territoires du Nord-Ouest, et bureau de réglementation des activités pétrolières et gazières (Yellowknife)** - Sujets abordés pendant la discussion : entente de services entre l'Office et le gouvernement des T.N.-O.; chevauchement des responsabilités de réglementation après le transfert; élaboration de règlements.

**Président, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (Yellowknife)** - Sujets abordés pendant la discussion : forum des organismes des T.N.-O.; participation communautaire; chevauchement des responsabilités de réglementation.

**Président et premier dirigeant, Inuvialuit Regional Corporation, et président, Inuvialuit Regional Corporation (Inuvik)** - Sujets abordés pendant la discussion : histoire de l'accord de revendications territoriales Inuvialuit; histoire de l'exploration pétrolière et gazière dans la région désignée des Inuvialuit; réglementation de l'exploration extracôtière; changements réglementaires proposés (responsabilité financière, responsabilité absolue) pour l'exploration extracôtière; participation communautaire.

**Maire d'Inuvik (Inuvik)** - Sujets abordés pendant la discussion : responsabilités de réglementation de l'Office après le transfert; expérience d'Inuvik relative à la nature cyclique de l'exploration pétrolière et gazière dans le delta du Mackenzie; construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

**Sommet du Nunavut sur l'industrie pétrolière et gazière - Diverses parties prenantes du Nunavut (Iqaluit)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; priorité de l'Office pour la sécurité et la protection de l'environnement.

**Premier ministre du Nunavut (Iqaluit)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; priorité de l'Office pour la sécurité et la protection de l'environnement; participation communautaire.

**Président, Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (Iqaluit)** - Sujets abordés pendant la discussion : examen du protocole d'entente; participation communautaire; chevauchement des responsabilités de réglementation.

**Président, Qikiqtani Inuit Association (Iqaluit)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; histoire de l'exploration pétrolière et gazière au Nunavut; réglementation de l'exploration extracôtière; participation communautaire.

**Président, Nunavut Tunngavik Incorporated (Iqaluit)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; histoire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut; histoire de l'exploration pétrolière et gazière au Nunavut; réglementation de l'exploration extracôtière; participation communautaire.

**Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest – Divers organismes de réglementation des T.N.-O. (Yellowknife)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans les Territoires du Nord-Ouest; priorité de l'Office pour la sécurité et la protection de l'environnement; priorités stratégiques de l'Office; collaboration en matière de réglementation; chevauchement des responsabilités de réglementation après le transfert.

**Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, et ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles (Yellowknife)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; priorité de l'Office pour la sécurité et la protection de l'environnement; entente de services entre l'Office et le gouvernement des T.N.-O.; collaboration et coordination entre l'Office et l'OROGO (bureau de réglementation des activités pétrolières et gazières).

**Président, Inuit Tapiriit Kanatami (Ottawa)** - Sujets abordés pendant la discussion : mandat de réglementation de l'Office dans le Nord; histoire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut; histoire de l'exploration pétrolière et gazière au Nunavut; réglementation de l'exploration extracôtière; participation communautaire.

## Le volet ontarien (régions de Thunder Bay et de Kenora)

**La Northwest Ontario Municipal Association (NOMA)** - Sujets abordés pendant la discussion : emplacement et disposition des vannes; définition de franchissement de cours d'eau importants; formation en intervention d'urgence et capacité d'intervention d'urgence dans les collectivités rurales; responsabilité; sécurité et intégrité des pipelines.

**L'Office de protection de la nature de la région de Lakehead** - Sujets abordés pendant la discussion : emplacement, disposition et méthode de fermeture des vannes; intégrité des réseaux hydrographiques; délais d'intervention d'urgence; culture de sécurité; capacité d'intervention d'urgence dans les collectivités rurales.

**La Nation Nishnawbe-Aski (traité no 9)** - Sujets abordés pendant la discussion : impact de la construction de pipelines; capacité de participation aux audiences; obligation de consulter et rôle de l'Office; changements climatiques; impacts environnementaux; conception et matériaux; efforts de prévention et d'atténuation des risques; processus d'intégration des valeurs autochtones; définition d'intérêt public; remise en état; participation aux inspections de pipelines.

**La Ville de Kenora et les premiers intervenants** - Sujets abordés pendant la discussion : capacité de formation en intervention d'urgence; délais d'intervention d'urgence dans les zones rurales; intégrité des réseaux hydrographiques; définition de directement touché; participation de l'Office; responsabilité des sociétés.

**Conseil tribal (traité n°3)** - Sujets abordés pendant la discussion : obligation de consulter et rôle de l'Office; définition de directement touché; aide financière aux participants; processus d'intégration des valeurs autochtones; communications de l'Office; participation à la surveillance des pipelines; intégrité des réseaux hydrographiques.

**Transition Initiative Kenora** - Sujets abordés pendant la discussion : changements climatiques; rôle et mandat de l'Office; quantité d'information fournie sur les sociétés; définition d'intérêt public; obligation de consulter de l'Office et son rôle dans les consultations; délais fixés pour les audiences; processus de dénonciation; considérations environnementales.

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU FORUM SUR LA SÉCURITÉ DES PIPELINES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

## Introduction

Dans le cadre du processus de mobilisation de l'Office national de l'énergie, un forum sur la sécurité des pipelines visant à améliorer la sécurité pipelinrière a eu lieu les 2 et 3 juin 2015. Une telle démarche proactive s'inscrit dans la constatation que la discussion et l'échange d'idées et d'information sont essentiels pour prévenir les incidents. Le Forum sur la sécurité des pipelines vise trois grands objectifs :

- des échanges d'information ouverts sur les questions techniques liées aux pipelines;
- une meilleure compréhension des préoccupations des parties prenantes;
- les possibilités que l'industrie et les organismes de réglementation peuvent saisir pour améliorer les résultats en matière de sécurité afin de mieux protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Peter Watson, président et premier dirigeant, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a fait remarquer ce qui suit :

- les sociétés pipelinrières, leurs fournisseurs de services et les organismes de réglementation sont des experts techniques;
- nous pouvons recommander des améliorations, catalyser le changement et inculquer une culture de sécurité dans nos organisations. La balle est dans notre camp et nous devons nous mettre au défi de redoubler d'efforts et de penser vraiment plus loin que le « train-train habituel ».

## Annonce relative à la culture de sécurité

L'élaboration d'un cadre de travail sur la culture de sécurité qui a été dévoilé il y a un an témoigne solidement du travail que nous faisons pour nous améliorer dans ce domaine. Depuis lors, nous collaborons avec des experts reconnus dans le domaine et d'autres organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis afin de concevoir une série complète d'indicateurs de culture de sécurité. Nous prévoyons collaborer avec l'ACPE pour déterminer comment ces indicateurs peuvent appuyer le travail déjà commencé. Nous prévoyons dévoiler plus tard cette année les indicateurs préliminaires de culture de sécurité afin de solliciter les commentaires du public et de l'industrie.

## SÉANCE 1

### *Rétroaction de la mobilisation de l'Office national de l'énergie*

Le président s'est adressé aux dirigeants municipaux, aux ONGE, aux groupes autochtones et aux premiers intervenants, entre autres, dans 80 rencontres qui ont eu lieu dans 25 villes partout tout le Canada. Les discussions ont gravité autour des thèmes communs suivants :

- il faut protéger les gens, les eaux et les terres contre les défaillances possibles des pipelines;
- il faut garantir que, en cas d'incident lié à un pipeline, les autorités pourront réagir rapidement et comme il se doit;
- toutes les parties prenantes veulent continuer à établir des liens avec l'Office et l'industrie, et à les resserrer, afin d'être mieux renseignées sur l'activité pipelinrière dans leur collectivité.

Les gens ne comprenaient pas vraiment que l'Office national de l'énergie réglemente les projets de son ressort tout au long de leur cycle de vie, soit du début à la fin. Ainsi, un protocole d'entente a été conclu avec la Communauté métropolitaine de Montréal afin de mieux échanger l'information sur les activités réglementaires, le rendement de l'industrie et les préoccupations communautaires dans la région. Ce processus d'engagement est nouveau pour nous, mais il démontre que nous sommes déterminés à être un meilleur partenaire au niveau local. On nous a dit qu'il fallait améliorer la planification et la communication des plans en cas d'urgence, mettant directement et largement en cause non seulement la société et l'organisme de réglementation, mais aussi les collectivités où les plans en question seraient exécutés.

# ANNEXE B

Un autre résultat de l'initiative a été l'engagement pris par l'Office de rencontrer les parties prenantes et les autres Canadiens plus souvent à leur gré, dans leurs collectivités.

## SÉANCE 2

### *Allocution du conférencier d'honneur Chris Seifert, conseiller supérieur de la direction*

Le monde a changé. La complexité est maintenant la manière d'être dans le monde et la gestion classique des risques n'est pas outillée pour faire face à la complexité. La marine nucléaire nous a appris un certain nombre de leçons.

1. **La sécurité n'est pas un but**, mais une attente. De même, le maintien des produits dans les pipelines n'a rien d'un objectif.
2. **Il faut simplifier le système de gestion**, car un système proactif de gestion des risques permet aux sociétés d'apprendre plus vite qu'un système réactif.
3. **Culture déterminante** – La sécurité et la fiabilité reposent sur des comportements bien précis (niveau de connaissances, cadre formel, attitude critique, intégrité et appui ferme d'une équipe vigilante). En tant que leader, vous pouvez changer le système de conséquences de manière à infléchir définitivement les croyances et les comportements.

## SÉANCE 3

### *Enjeux liés aux pipelines dans les municipalités*

Cette séance a consisté en une table ronde sur les questions et priorités municipales où les oléoducs et les gazoducs ont une incidence sur l'infrastructure municipale et exigent des ressources de la municipalité.

Une municipalité québécoise où il y a très peu d'infrastructure pétrolière et gazière nous a dit craindre davantage le danger des camions et des trains. Les collectivités veulent aussi être à l'abri des dangers des pipelines. Il s'agit donc de s'attacher aux conséquences environnementales et écologiques possibles et d'adopter des plans communs d'intervention d'urgence. On veut que le nettoyage de déversement soit une remise en état intégrale, puisque les pipelines risquent dans les régions peuplées de nuire à l'approvisionnement en eau potable et au tourisme. On ne sent pas que la consultation est toujours véritablement ouverte et on s'interroge aussi sur les retombées économiques pour les collectivités. Il a été recommandé que les sociétés consultent les municipalités avant de conclure des ententes avec les propriétaires fonciers de manière à se renseigner sur les secteurs écosensibles et les projets futurs d'aménagement. Il a également été recommandé que l'Office ait plus de bureaux régionaux dotés d'une plus grande expertise.

Une municipalité à Sarnia (Ontario) où il y a des pipelines depuis les années 1850 a livré ses commentaires. Elle se sent à l'aise avec les pipelines grâce aux mesures de protection mises en place par un organisme CAER (Community Awareness and Emergency Response). Toutefois, il est essentiel de répertorier et de cartographier les pipelines avec précision, car on peut dénombrer jusqu'à 22 pipelines dans un corridor. Il a été recommandé que l'Office fournisse un tel service comme le fait la PHMSA aux États-Unis. L'information publique sur la sûreté pipelinère devrait être disponible (voir myCNN aux États-Unis). Les méthodes d'urgence devraient mettre l'accent sur la communication; elles devraient être disponibles et facilement accessibles.

Un CAER du nord-est de l'Alberta a précisé comment toutes les industries doivent être intégrées dans la communication des risques et l'intervention d'urgence dans les régions peuplées et rurales. Une formation normalisée est importante pour tous les premiers intervenants, et l'industrie peut aider. On a aussi reconnu dans les avis d'urgence une question primordiale à divers égards :

- lassitude des résidents comme défi à relever compte tenu de la multiplicité des industries et de la diversité des méthodes;
- sécurité des renseignements personnels;
- manque d'autorité de l'industrie pour donner des directives.

Il est recommandé d'adopter des mesures de réglementation pour soutenir les organismes de secours mutuels et d'instaurer un système global d'avis d'urgence.

## SÉANCE 4

### *Arrimage de la culture de sécurité sur les résultats techniques*

Ce volet devait examiner les aspects de l'amélioration de la culture de sécurité dans les sociétés pipelinères, et son rôle en matière de sécurité et de protection de l'environnement pendant les activités techniques.

Un conférencier a mentionné que si l'organisme de réglementation fixe des normes de culture de sécurité et influence l'industrie dans ce domaine, il doit se pencher sur sa propre culture et voir comment elle cadre avec celle de l'industrie.

Les associations de l'industrie devraient avoir des discussions permanentes et veiller à ce que l'industrie ne soit pas jugée dans son ensemble en fonction des résultats médiocres d'un membre. Les dirigeants de l'industrie peuvent aussi mettre en commun les consignes et les outils, et collaborer à des approches. On a pu investir pour mettre au point ces outils, mais l'industrie tout entière en profite. Il faut fournir un cadre pour orienter le changement sans attendre les consensus.

L'Office et l'API voient-ils d'un même œil la culture de sécurité? La culture de sécurité est primordiale pour les systèmes de gestion, car il y a renforcement mutuel. Les sociétés devraient se poser les questions suivantes : Quel est le lien entre la procédure opérationnelle et la culture de sécurité? Comment définir et créer une bonne culture de sécurité? Plus une culture mûrit, moins il y aura d'incidents. Les petites ruptures passées inaperçues dans la « chaîne » de la culture de sécurité peuvent rapidement dégénérer en un effondrement de cette culture.

Comme le fait remarquer l'ACPE, toutes les sociétés ont une culture de sécurité, mais est-ce bien celle que vous voulez? Souvent, les incidents sont imputables à une défaillance technique, du système de gestion ou du cadre de réglementation, mais souvent la cause ultime prend sa source également dans la culture de sécurité. L'ACPE a commencé récemment à appliquer des conditions d'adhésion permettant d'isoler les « mauvais joueurs ». Elle s'est servie du cadre de culture de sécurité de l'Office pour concevoir et réaliser un sondage dans le but d'établir un étalon pour les idées des employés.

## SÉANCE 5

### *Vérifications opérationnelles comme outil d'amélioration continue*

Il s'agissait d'examiner les avantages des vérifications opérationnelles ou internes qui vont au-delà de la démarche normale de conformité réglementaire, dans lesquelles l'apport du personnel est sollicité au cours des examens ou revues de la direction, afin de s'améliorer. L'Office a examiné les exigences réglementaires en matière de vérification et il a expliqué comment un système de gestion est structuré pour s'améliorer continuellement. Nous avons encouragé les sociétés à soumettre leurs meilleures pratiques à une vérification, et leurs mesures de rendement à une évaluation de manière à influencer la culture de sécurité et à délaissier l'aspect de la conformité.

Il a été question de quatre domaines d'intervention dans une optique d'amélioration continue.

1. Acquérir la capacité nécessaire : L'incitation à s'améliorer et à devenir plus complexe est très forte. Les choses se simplifient très difficilement une fois qu'elles sont devenues compliquées. On peut parvenir à une discipline opérationnelle par l'amélioration, une culture mûre et des systèmes sains. Une fois qu'on a l'élan nécessaire pour que les choses se fassent, la tâche gagne en complexité et, avec de la discipline, la maturité augmente et le rendement s'élève.
2. Optimiser les ressources et faire preuve de fiabilité : On doit intégrer les vérifications aux autres activités d'assurance de la qualité pour établir des objectifs, puis simplifier et former une équipe compétente.
3. Obtenir de meilleurs résultats de vérification : Il faut énoncer clairement les objectifs de vérification, y compris des exigences en matière d'amélioration, et disposer de vérificateurs compétents qui s'attachent aux résultats les plus prisés (pas toujours des résultats de conformité) avec un souci suffisant du détail pour passer à l'action.
4. Revoir et prendre des décisions : La direction a besoin de résultats intégrés d'assurance de la qualité, de rétroaction de la part du personnel (signaux faibles) pendant les vérifications, d'exigences et de contraintes opérationnelles. Les décisions d'amélioration continue sont possibles si la direction reçoit une information sûre.

## SÉANCE 6

### *Problèmes liés aux emprises et solutions*

Ce volet constitué de représentants de trois organisations a passé en revue les points de vue sur les problèmes que posent les emprises pipelinières pour la propriété privée pendant le cycle de vie d'un pipeline.

Les risques ressemblent beaucoup à ceux qui ont été évoqués par les municipalités, mais il faut ajouter les pertes de liberté d'usage. Parfois, l'infrastructure pipelinière est trop proche des bâtiments, et certaines cultures ne sont pas admises à proximité des pipelines. Il y a perte de biens, puis dégradation de leur valeur. Les propriétaires fonciers sont préoccupés parce que l'infrastructure pipelinière leur est imposée. C'est le personnel des sociétés, et non des représentants, qui doivent entrer en dialogue individuel avec les propriétaires, et ce, d'une manière continue pendant la durée utile d'un pipeline.

Un certain nombre de recommandations ont été faites par le comité des pipelines de la Fédération canadienne de l'agriculture. En voici quelques-unes :

- l'indemnisation annuelle des propriétaires fonciers à l'égard des emprises pipelinières devrait devenir une habitude;
- les conventions de servitude devraient être normalisées si on veut qu'elles soient complètes, mais aussi plus claires et plus lisibles;
- elles devaient préciser l'indemnisation et la responsabilité de la société exploitante en cas de dommages;
- l'Office devrait gérer les fonds nécessaires en vue de la cessation d'exploitation des pipelines, y compris le démantèlement de toutes les canalisations.

L'Association canadienne des pipelines d'énergie s'est dite frustrée du fait que les intérêts des propriétaires fonciers ne sont pas toujours une considération première pour les organismes de réglementation. L'industrie éprouve également de la frustration. L'amélioration du processus des droits d'accès représente un défi pour l'Office. Les propriétaires veulent tenir une grande place dans ce processus et les décisions en matière de développement pipelinier dans le domaine de l'énergie. Si les propriétaires sont plus présents, la sécurité passera au premier rang.

## SÉANCE 7

### *Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien*

L'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Office national de l'énergie ont discuté des plans de collaboration sur les questions pipelinières. Il a été question entre autres de rapports sur les incidents, de mesures de rendement, de brûlage des émissions et d'intégrité des puits de forage. On a également discuté de plans d'intervention d'urgence.

## SÉANCE 8

### *Vannes au franchissement des cours d'eau pour contrôler le débit*

Ces derniers temps, les demandes de pipelines de liquides en région urbaine ont suscité un débat sur les critères à employer pour disposer les vannes, et sur les liens entre ces vannes et la protection des bassins hydrographiques.

Dans les stratégies de prise en charge des risques de défaillance de pipelines, on se doit de gérer à la fois les probabilités d'accident et leurs conséquences. Une société exerce un plus grand contrôle sur ces probabilités si elle construit avec des matériaux appropriés et se dote d'un système de gestion qui détecte et prévoit les anomalies, de sorte que les réparations puissent être faites avant qu'une défaillance survienne. La seule façon de gérer les conséquences est de réduire les quantités déversées, ce qui doit influencer sur la disposition des vannes et la détection des fuites.

La disposition des vannes implique un exercice d'équilibre des risques. L'équilibre réside entre les possibilités de déversement à atténuer et un environnement sain, compte tenu des sources possibles de fuites, de l'accès des lieux, des sources d'énergie et des communications. Il est difficile, par exemple, de disposer une vanne sur une pente abrupte. De plus, les vannes ne préviennent pas les accidents; elles sont conçues principalement pour isoler les tronçons accidentés d'un pipeline. La disposition des vannes tient toutefois compte de la régulation des débits et de l'élévation de terrain qui peut limiter artificiellement l'écoulement.

Un des membres du groupe a décrit comment les exploitants détectent les fuites. On se sert non seulement de centres de contrôle dotés d'une technologie de détection des fuites, mais on mise aussi sur la surveillance au sol et dans les airs, les premiers intervenants et les activités de sensibilisation du public. Les sociétés utilisent la meilleure technologie disponible pour détecter les fuites. Le personnel est formé sur simulateur en salle de contrôle. Il importe de noter qu'un grand nombre de sociétés appliquent aujourd'hui la règle des 10 minutes pour vérifier une fuite appréhendée après qu'elle a été signalée publiquement ou à l'interne. En cas de doute, on ferme le réseau et il faut obtenir une approbation pour la remise en exploitation.

## SÉANCE 9

Intervention d'urgence et attentes des parties prenantes

On a demandé à ce groupe de parler des attentes du public et des initiatives de l'industrie en ce qui concerne les fuites liquides et les rejets gazeux.

Il a été question de la nouvelle norme de l'Association canadienne de normalisation sur la planification des mesures d'intervention d'urgence pour les installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel (CSA Z246.2). Cette norme décrit comment un tel programme de planification d'urgence est structuré en éléments de système de gestion et quelles sont les composantes d'un plan d'urgence. Cela comprend la détermination des ententes de secours mutuels nécessaires, une procédure de mobilisation des parties prenantes et un processus de communication avec les intervenants de l'extérieur en cas d'urgence.

## ANNEXE B

L'industrie a expliqué comment s'opère une intervention efficace en cas de déversement à commencer par la sensibilisation du public, la surveillance et le rapprochement des intervenants d'urgence. Cela implique la communication avec les premiers intervenants, le recours à des contractuels et la formation nécessaire, sans oublier la tenue d'exercices. L'intervention complète tient compte de toutes les attentes réglementaires et communautaires. Les ingrédients clés sont un commandement compétent en cas d'incident, un poste de commandement mobile et la vérification des hypothèses sur le terrain.

Nous avons aussi recueilli l'information de l'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP). Dans une proportion de 83 % pour les 3 500 services des incendies, les pompiers sont des bénévoles; par conséquent, la formation sur mesure pose un problème et les ressources sont parfois rares. Il y a lieu de cibler en particulier les premiers intervenants – ils ne sont pas le grand public. En les intégrant à la démarche, on accroîtrait la confiance de la population. Voici les recommandations formulées :

- accès à l'information sur ce que contiennent les pipelines par une base de données proprement canadienne (Canutec);
- mise à contribution des premiers intervenants à l'étape de la préparation;
- formation des premiers intervenants assurée et financée par l'industrie en ce qui concerne les liquides inflammables;
- fourniture d'équipement d'intervention dans des dépôts de matériel;
- création sous les auspices de l'Office d'un groupe stratégique des intervenants d'urgence avec une représentation de l'ACCP, de l'Association canadienne des chefs de police et des Chefs des paramédics du Canada.

### SÉANCE 10

#### *Les pipelines et la population – Prévenir les dommages et les blessures*

Dans la dernière séance, il a été tour à tour question de l'éventail des mesures de prévention des dommages aux pipelines et de la conception des gazoducs pour la sécurité de la population avec les constituants nécessaires d'un système de gestion de l'intégrité quand la densité de la population augmente à proximité.

La Canadian Common Ground Alliance s'est donné pour mission de prévenir les dommages aux pipelines. Son objectif est « zéro dommage », mais pour y parvenir, il faut un système à guichet unique qui desserve tout le territoire canadien. L'Alliance prône aussi l'adoption de mesures législatives exigeant l'inscription des pipelines enfouis auprès de services à guichet unique. La plateforme en ligne pour les demandes de localisation a du succès, puisque plus de 80 % de ces demandes se font aujourd'hui en ligne. En mai 2015, la norme CSA-Z247, sur la prévention des dommages visant la protection des installations souterraines, a été publiée. Cette norme impose un programme de prévention des dommages et prescrit des règles en matière d'excavation. Elle devrait cibler les mécanismes de dégradation menant normalement à des ruptures dans les régions peuplées.

La conception des gazoducs tient compte des risques de rupture. Là où les conséquences sont très importantes (forte densité de peuplement, classe d'emplacement élevée), il faut bien gérer les pressions d'exploitation ou prévoir des canalisations aux parois plus épaisses de manière à diminuer les probabilités d'accident. La CSA prescrit l'application de facteurs de conception et d'emplacement pour limiter le taux de contrainte en service.

Les pipelines doivent coexister avec les occupants du territoire, car ceux-ci doivent conserver leur niveau de vie et les pipelines doivent apporter l'énergie dont tout le monde a besoin. Il reste qu'un programme de gestion de l'intégrité pipelinier (PGI) doit tenir compte des progrès de l'urbanisation en se dotant au minimum d'un programme d'évaluation des menaces et d'atténuation des risques. Le PGI devrait aussi tendre à réduire les situations de rupture et de suppression des installations; mettre en place des éléments de signalisation, des clôtures et des moyens de surveillance; sensibiliser la population et prévoir en zone peuplée des mesures préventives comme la mise sous plaque et le contrôle de la résistance à la perforation. L'imposition des lignes directrices de la CSA Z663 en matière d'utilisation foncière a été préconisée.

### Conclusion

Un sondage sur la satisfaction des participants a été effectué; des 347 personnes présentes, 118 ont répondu. La plupart des intéressés ont jugé le forum instructif et 83 % se réinscriraient certainement à une autre activité semblable. La grande diversité des sujets traités constituait une préoccupation pour certains, mais le but était d'examiner le plus grand nombre possible d'aspects de la sécurité pipelinier dans le peu de temps disponible. Maintes questions ont été relevées et des recommandations ont été reçues. Comme l'a dit un conférencier, la sécurité est le fruit d'une concertation de toutes les parties prenantes et, dans l'avenir, l'Office se servira de ce qu'il a entendu pour élaborer ses programmes et donner une plus grande assurance en matière de sécurité pipelinier.

# INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES RÉCENTES CONCERNANT LES PIPELINES AU CANADA

## **Janvier 2015**

L'Office oblige les sociétés réglementées à appliquer les *Lignes directrices sur les rapports d'événement* dans le cadre de son Système de signalement d'événements en ligne.

## **Février 2015**

L'Office clarifie les exigences en matière d'évaluation du poisson et de son habitat et relativement à la navigation.

## **Juin 2015**

La *Loi sur la sûreté des pipelines* (projet de loi C-46) vient modifier les principales dispositions de la loi régissant la réglementation des pipelines, plus précisément la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. Les modifications portent la responsabilité absolue des sociétés à au moins un milliard de dollars en leur assignant parallèlement une responsabilité illimitée en cas de faute ou de négligence démontrée. Elles énoncent également des paramètres pour les exigences en matière de ressources financières pour les exploitants, et permettent à l'Office de prendre toute mesure jugée nécessaire en cas de déversement ou de rejet. L'Office a de nouveaux pouvoirs et jouit d'une plus grande latitude pour délimiter les zones de protection autour des pipelines. Il est en outre habilité à prévenir, atténuer et corriger les répercussions des pipelines après la cessation d'exploitation. Les pouvoirs d'inspection et d'application de la loi ont été élargis de manière à inclure les vérifications et la délivrance d'ordonnances d'arrêt des travaux. La Loi sur la sûreté des pipelines a reçu la sanction royale en juin 2015 et entre en vigueur en juin 2016.

## ANNEXE C

